



# RAPPORT ANNUEL 2020

sur le **prix** et la **qualité**  
**du service public** de  
**prévention et de gestion**  
**des déchets**

**UNIVALOM**

*Nous donnons de la valeur à vos déchets !*  
Prévention - Traitement - Valorisation

## ÉDITO

Depuis le 10 septembre 2020, j'ai l'honneur d'exercer les fonctions de Président du syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers UNIVALOM. Je tiens particulièrement à saluer la qualité du travail réalisé pendant de nombreuses années par Josette BALDEN dont j'assure la succession à ce poste.

En tant que Maire d'Antibes Juan-les-Pins et Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, j'ai eu régulièrement l'occasion de collaborer avec UNIVALOM et ses équipes dont je connais le grand professionnalisme, et qui est un partenaire institutionnel incontournable de notre territoire.

Nous traversons une crise sanitaire inédite que ce soit par son ampleur que par sa durée. Malgré les contraintes et les difficultés quotidiennes, UNIVALOM a réussi à maintenir ses services au public et aux professionnels grâce à l'engagement et à la capacité d'adaptation de ses agents, les déchèteries réussissant notamment à rester accessibles.

La production de déchets est un enjeu majeur de notre époque et d'UNIVALOM accompagne les foyers pour une approche raisonnée et vertueuse de la consommation.

UNIVALOM est en charge d'une mission environnementale d'importance capitale en assurant le traitement et la valorisation des déchets de 29 Communes et 270 000 habitants. Innovante et performante, l'Unité de Valorisation Énergétique traite chaque année 160 000 tonnes de déchets et génère dans le même temps la consommation électrique annuelle de 16 000 foyers.

En termes de prévention, l'Opération Zéro Déchet permet d'aider des familles volontaires, grâce à un dispositif d'accompagnement pédagogique et engageant, à réduire durablement leurs productions d'emballages.

Récompensé de plusieurs prix et distinctions, la collecte sélective, soutenue par notre Service Prévention et Valorisation, est également indispensable à une gestion des déchets performante, écologique et économique. Cette année, la collecte des emballages a été doublée pour les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Biot, Villeneuve Loubet et Vallauris Golfe-Juan. Cette opération initiée en 2020 et menée en étroite relation avec les ambassadeurs du tri d'UNIVALOM a permis d'augmenter de 34 % les emballages collectés, et préserve ainsi notre pouvoir d'achat en assurant une fiscalité parmi les plus basses du département.

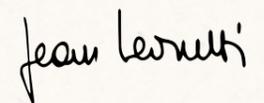
En complément, le compostage est une solution simple et naturelle pour réduire drastiquement la taille de notre poubelle tout en limitant les apports en déchèterie et éviter l'écobuage.

Fort de ce constat, UNIVALOM anime de nombreux sites de compostage collectif et assure, grâce aux maîtres composteurs, la formation des habitants.

La collecte et la valorisation des biodéchets sera d'ailleurs le grand défi des années à venir.

Sans pénalité ni sanction, mais avec pédagogie et accompagnement, UNIVALOM mène ainsi ses missions grâce à la confiance et l'adhésion des citoyens.

UNIVALOM est un acteur institutionnel reconnu et incontournable qui, au-delà du simple traitement des déchets, œuvre avec ambition et imagination à la protection de notre environnement.



Jean LEONETTI  
Président d'UNIVALOM



*Nous donnons de la valeur à vos déchets !*



## I. Synthèse

Fiche d'identité	8
Tableaux chiffres clefs 2020	10
Indice de réduction	11
Indicateurs techniques	12
Indicateurs financiers	13
Synoptique des flux 2020	14
Actions marquantes de l'année	16



## II. Gouvernance

Compétences	21
Élus siégeant au syndicat	21
Membres du conseil Syndical	22



## III. Structure du Syndicat

Crise sanitaire : adaptation du syndicat	26
Organisation des services	27
Lieux de travail	27
Flottes Véhicules et Engins	27
Personnel : Indicateurs repères 2020	28
Effectifs	28
Mouvements	29
Absentéisme	29
Accidents du travail	29
Budget et Rémunération	29
Quatre portraits	30
Organigramme	31



## IV. Prévention

Éducation à l'environnement	35
Compostage	36
Compostage CAP Azur	36
Compostage partagé	36
Broyage des végétaux	37
Broyez du vert	37
Broyage des sapins de Noël	37
Zéro Déchet	38
Objectif Zéro Déchet	38
Commerçants engagés	39
Les Z'ateliers ZD	39
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets	40
Réemploi	41
Recyclerie	41
Collecte de Jouets	41
Communication de proximité	42



## V. Réception

Les sites de réception des déchets	46
Organisation et coordination	48
Faits et chiffres marquants	48
Suivi des ICPE par la DREAL	48
Travaux	49

Gardes corps	49
Abris	49
Autres travaux	49
Future déchèterie d'Antibes	49



## VI. Traitement

OMA	55
Transfert	55
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	55
Verre	56
Emballages et papiers	56
DMA	57
Filière de traitement UNIVALOM	58
Filières de traitement Eco-organismes	59



## VII. Services support

Accueil	64
Facturation	64
Commande publique	64
Ressources Humaines	64
Formation	64
Avancements	65
Action sociale et protection sociale complémentaire	65
Communication	66
Logistique	66
Maintenance	67
Régie de transport	67



## VIII. Annexes

<b>Annexe 1:</b> Matrice simplifiée d'expression des coûts	70
<b>Annexe 2:</b> Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	71
<b>Annexe 3:</b> Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM	72
<b>Annexe 4:</b> Recettes d'UNIVALOM	73
<b>Annexe 5:</b> Liste d'attribution des marchés publics	74
<b>Annexe 6:</b> Filières de traitement actuelles : liste des marchés	75
<b>Annexe 7:</b> Filières de traitement actuelles : capacités des installations	76
<b>Annexe 8:</b> Population d'UNIVALOM	78
<b>Annexe 9:</b> Devenir des déchets	79
<b>Annexe 10:</b> Données des déchets 2020 par entité	80
<b>Annexe 11:</b> Données des OMA et déchets hors OMA	82
<b>Annexe 12:</b> Évolution des tonnages traités de 2019 à 2020	83
<b>Annexe 13:</b> Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	84
<b>Annexe 14:</b> Revue de presse	86
<b>Annexe 15:</b> Terminologie et modes de calcul	87

Le présent document constitue le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques);
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

Établi en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



---

# SYNTHÈSE

<b>Fiche d'identité</b> .....	8
Tableaux chiffres clefs 2020 .....	10
Indice de réduction .....	11
<b>Indicateurs techniques</b> .....	12
<b>Indicateurs financiers</b> .....	13
<b>Synoptique des flux 2020</b> .....	14
<b>Actions marquantes de l'année</b> .....	16



Nous donnons de la valeur à vos déchets !  
Prévention - Traitement - Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS

**COMPÉTENCES**

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)

**COLLECTIVITÉS MEMBRES**

- CASA
- CACPL au titre du Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

**POPULATION DESSERVIE**

269 839 habitants (INSEE 2018)

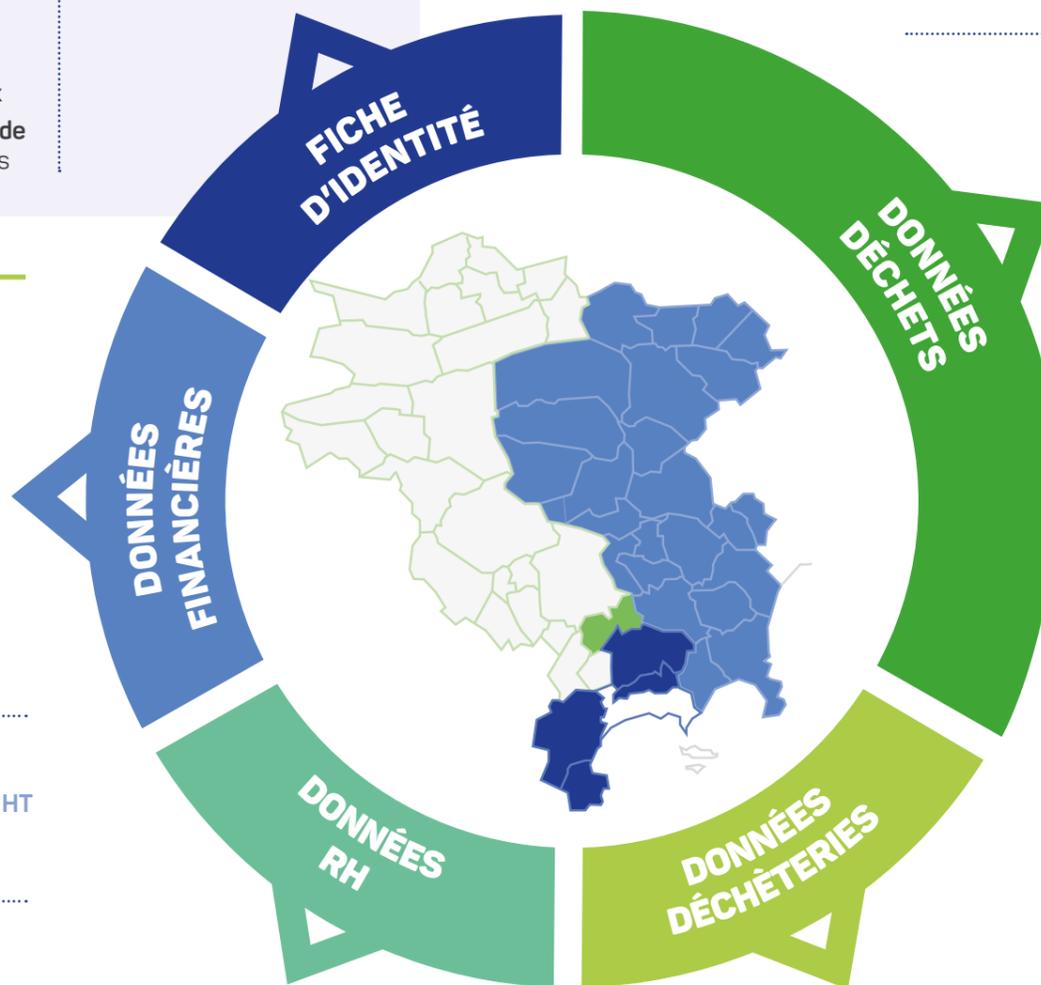
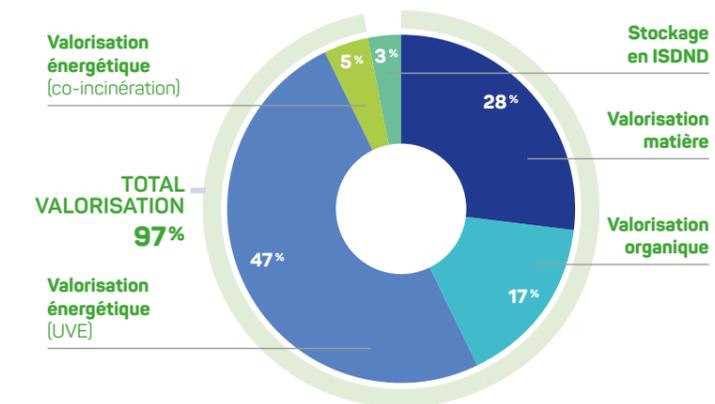
**249 270** tonnes de déchets en 2020<sup>2</sup>  
soit 1,7 % de moins<sup>2</sup> contre **253 663** tonnes de déchets en 2019

(2) Tous déchets confondus

**924** kg/an/habitant de déchets ménagers  
**68,34** € HT / tonne  
**63,11** € HT / habitant

**138 941** tonnes OMA en 2020  
soit 5,8 % de moins contre **147 634** tonnes OMA en 2019

**110 329** tonnes DMA hors OMA en 2020  
soit 3,9 % de plus contre **106 229** tonnes DMA hors OMA en 2019



**17 030 225** € HT<sup>1</sup>  
coût net en 2020  
(soit 4,8 % de moins qu'en 2019)  
**17 884 631** € HT<sup>1</sup>  
coût net en 2019

(1) Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).

**31 162 786** € HT  
Coût général en 2020 (soit 2,4 % de plus qu'en 2019)  
En 2019 **30 425 967** € HT

**14 132 561** € HT  
Ressources propres en 2020 (soit 12,7 % de plus qu'en 2019)  
En 2019 **12 541 336** € HT

**95** agents en 2020  
soit 5,6 % de plus qu'en 2019  
**90** agents en 2019

**350 000** usagers  
Fréquentation en 2020 (soit 7,1 % de moins qu'en 2019)  
En 2019 **376 858** usagers

**86 000** tonnes  
Tonnage réceptionné et évacué en 2020 (soit 4,8 % de moins qu'en 2019)  
En 2019 **90 315** tonnes

**3 331 037** €  
Recettes en 2020 (soit 28,7 % de plus qu'en 2019)  
En 2019 **2 588 391** €

## Chiffres clés 2020

	2019	Évolution en %	2020
Population municipale (habitants)	269 358	0.2	<b>269 839</b>
<b>DONNÉES DÉCHETS</b>			
Gisement total de déchets (tonnes)	253 663	-1.7	<b>249 270</b>
Tonnage par habitant	942	-1.9	<b>924</b>
Tonnages OMA (tonnes)	147 434	-5.8	<b>138 941</b>
Dont OMr	122 256	-4.8	<b>116 344</b>
Tonnages DMA hors OMA (tonnes)	106 229	3.9	<b>110 329</b>
Part des OMr dans le gisement (%)	49	-4.1	<b>47</b>
Valorisation du gisement (%)	98	-1	<b>97</b>
Production électricité (Mwh)	74 036	-1.6	<b>72 865</b>
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	14 106	-3.2	<b>13 656</b>
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 013	-11.9	<b>1 773</b>
<b>DONNÉES PRÉVENTION</b>			
Nombre de sites de compostage collectif	90	15.6	<b>104</b>
Nombre de composteurs individuels remis	417	5.5	<b>440</b>
Nombre de bacs livrés	5 585	-0.4	<b>5 563</b>
Nombre de séances au sein des écoles scolaires	423	-23.2	<b>325</b>
<b>DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM</b>			
Fréquentations (nb d'usagers)	376 858	-7.1	<b>350 000</b>
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	90 315	-4.8	<b>86 000</b>
Tonnages par habitant (kilogramme)	335	-4.8	<b>319</b>
Recettes (€)	2 588 391	28.7	<b>3 331 037</b>
Coût moyen par habitant (€)	71.88	14.3	<b>82.14</b>
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	24.1	8.6	<b>26.18</b>
<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>			
Coût général (€)	30 425 967	2.4	<b>31 162 786</b>
Recette totale (€)	12 541 336	12.7	<b>14 132 561</b>
Coût net (€)	17 884 631	-4.8	<b>17 030 225</b>
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	71	0.7	<b>71.5</b>
<b>DONNÉES Ressources Humaines</b>			
Agents (nb)	90	5.6	<b>95</b>
Recrutement (nb)	11	9.6	<b>12</b>

## Indice de réduction

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, (article 3.1.2.a), un indice de réduction des quantités de Déchets Non Dangereux non inertes admis en Installation de Stockage des Déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE 2010

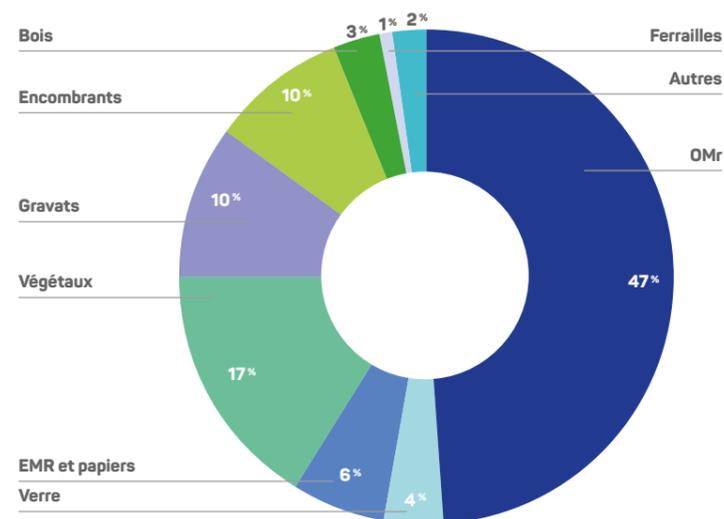
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	UNIVALOM 2010	CAPG 2010 (Mouans-Sartoux)	Base 2010
2010	13 605 t	3 319 t	16 924 t

Depuis 2010, et pour un territoire équivalent, la quantité de déchets non dangereux non inertes admis en enfouissement a diminué de 93 % depuis 2010.

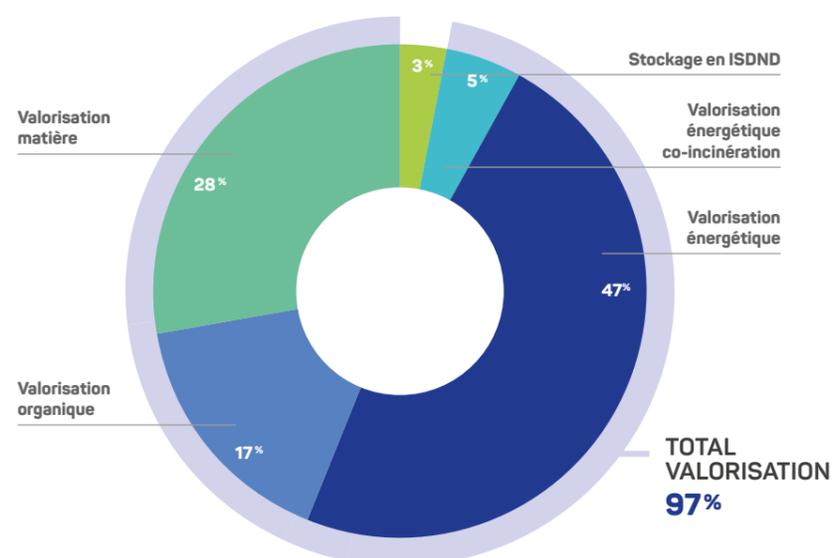
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	16 924	3 926	3 192	3 297	2 907	1 283	1 251
Indice de réduction	100	23	19	19	17	8	7

## INDICATEURS TECHNIQUES

### Répartition des tonnages traités en 2020

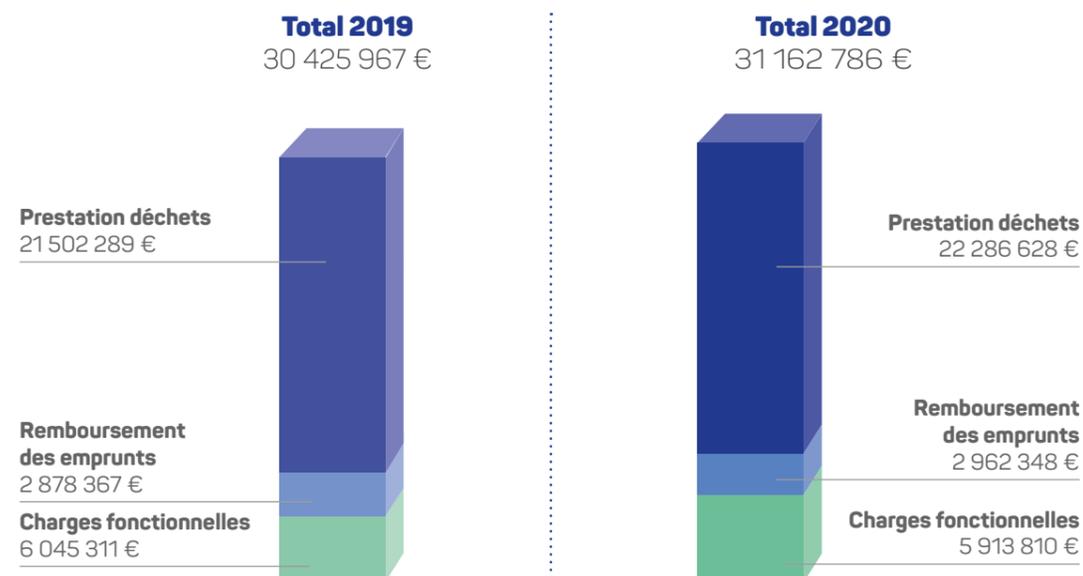


### Devenir des déchets en 2020

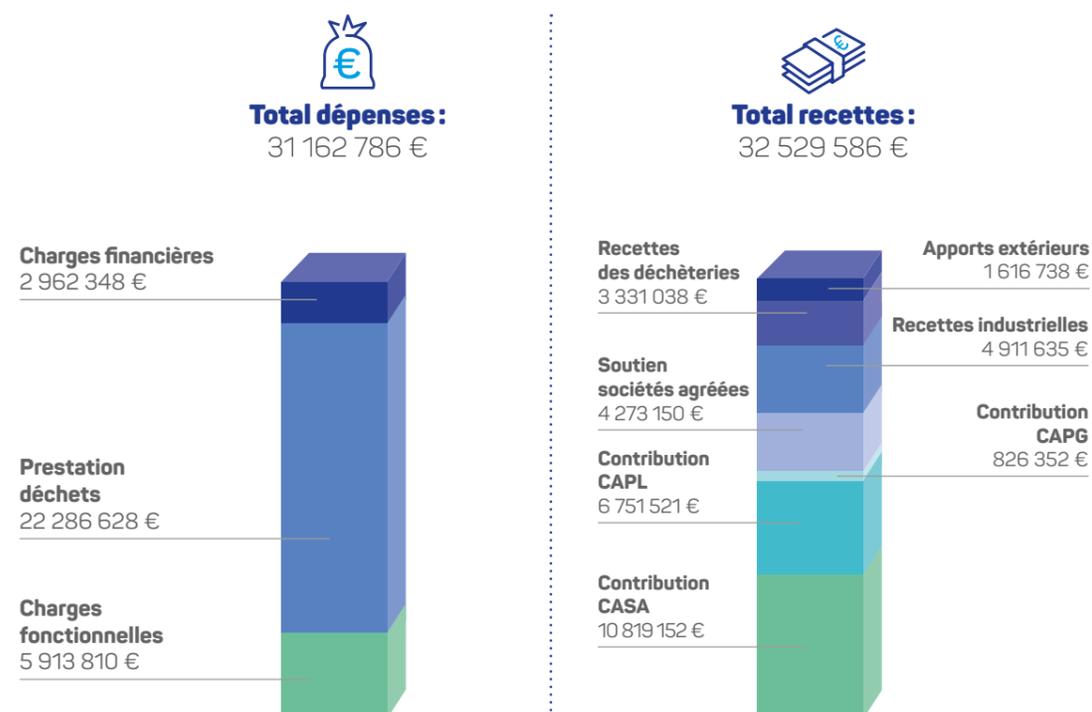


## INDICATEURS FINANCIERS

### Évolution des coûts de 2019 à 2020



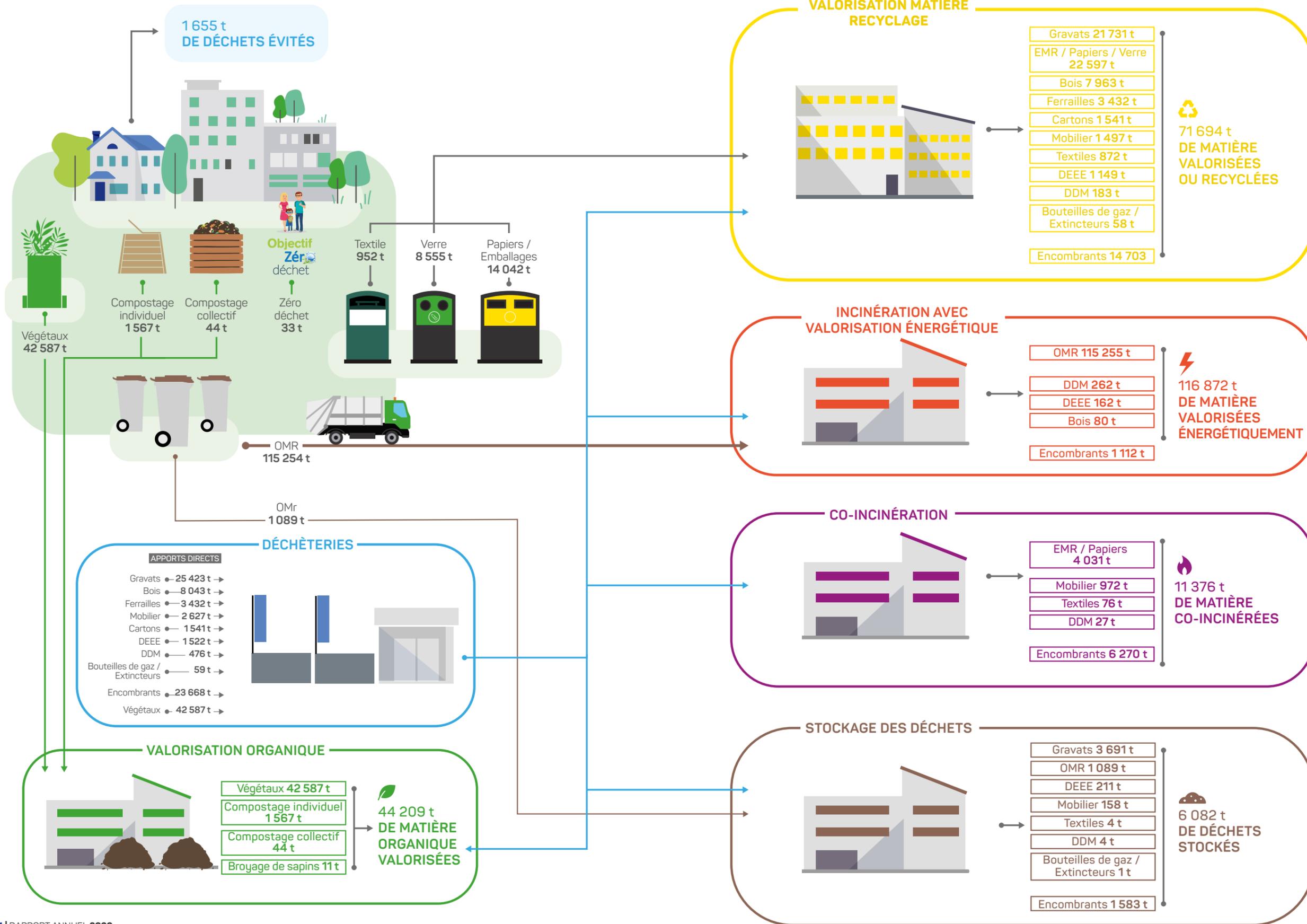
### Coût et financement du service en 2020



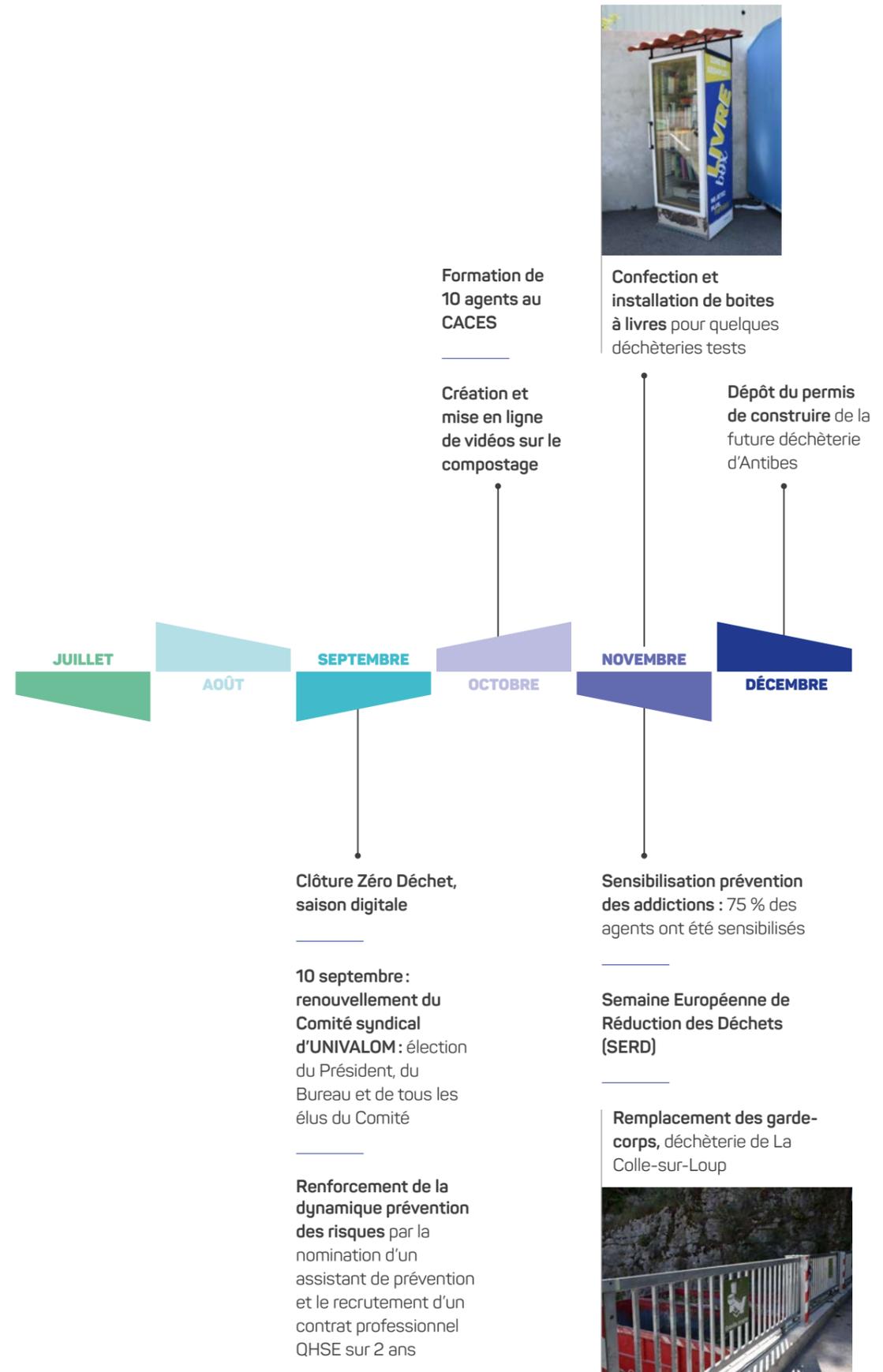
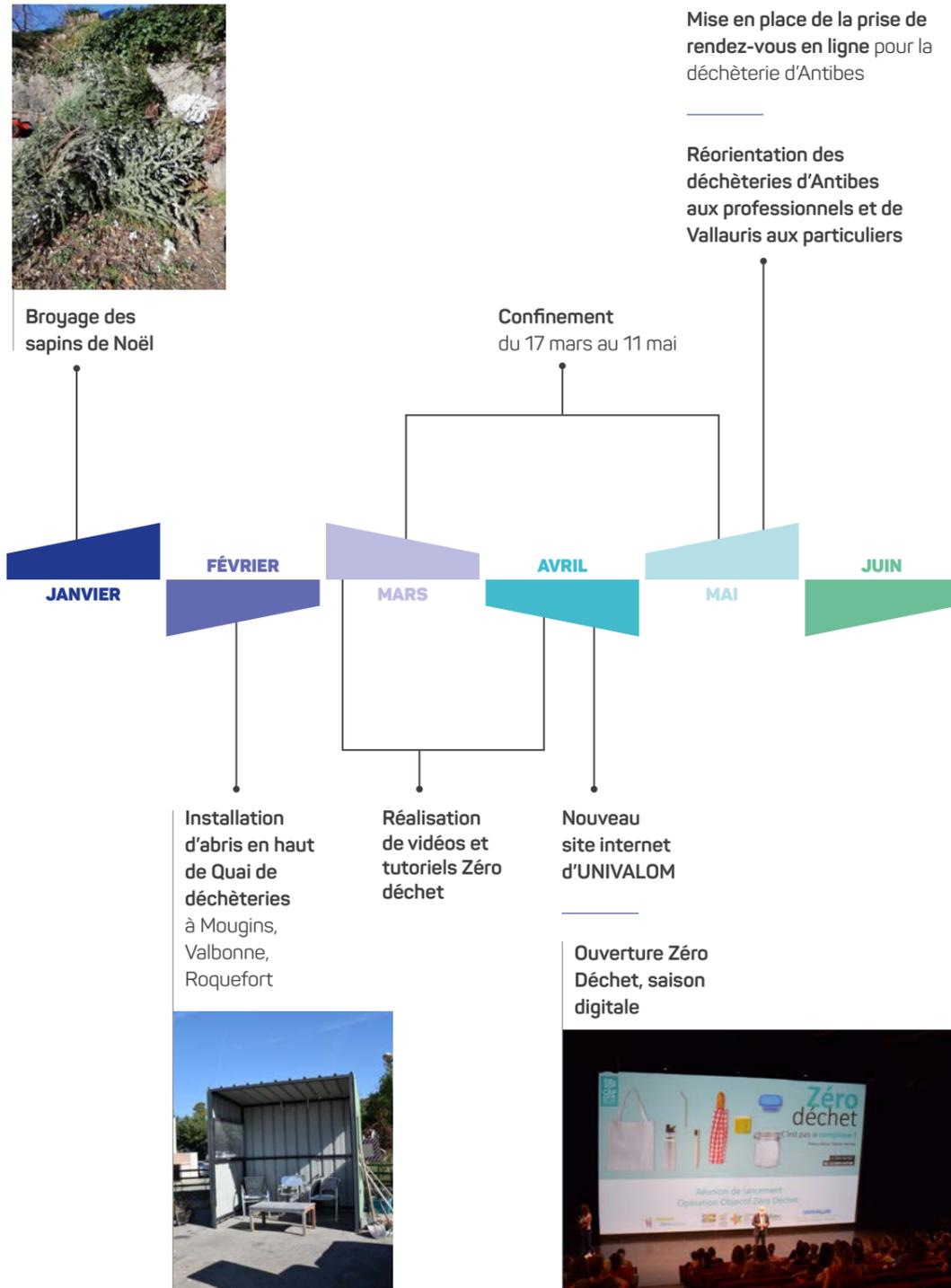


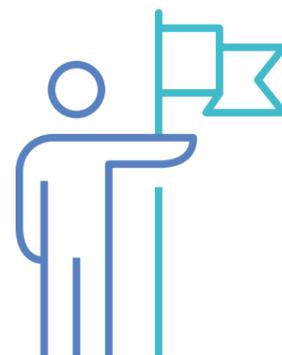
Nous donnons de la valeur à vos déchets !  
Prévention - Traitement - Valorisation

# SYNOPTIQUE DES FLUX 2020



## ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE

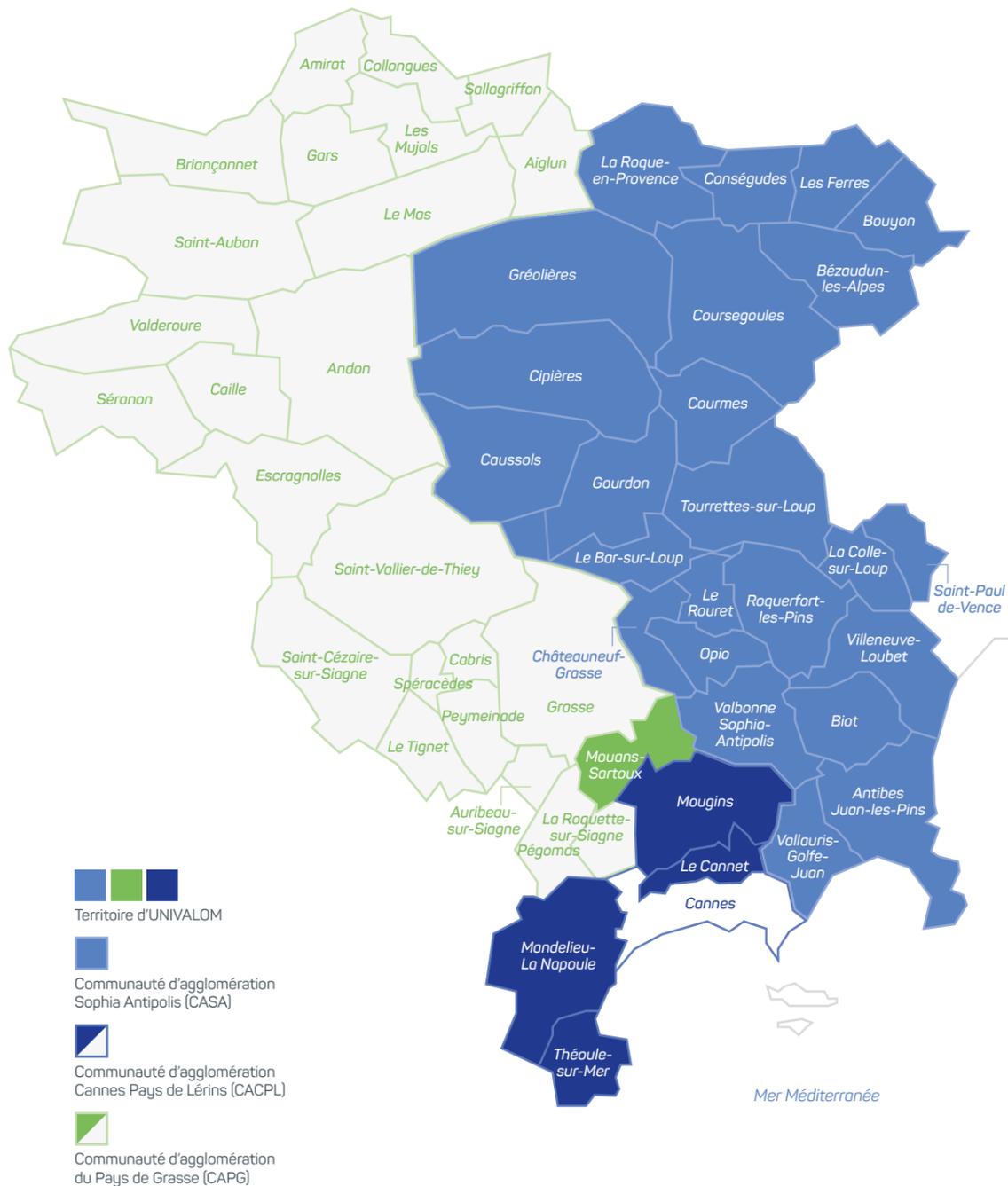




# GOUVERNANCE

<b>Compétences</b> .....	21
Élus siégeant au syndicat .....	21
Membres du conseil Syndical .....	22

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965. Le Syndicat gère un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), le traitement des déchets.



## COMPÉTENCES

UNIVALOM traite les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 269 839 habitants avec 924 kilos de déchets par personne par an. Il assure depuis 2015, la gestion des déchèteries du Cannet, de Mougins et de Mouans-Sartoux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, UNIVALOM gère aussi celle des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis. Le Syndicat manage également, depuis cette date, les équipes de communication de proximité, pour les 3 Agglomérations adhérentes.

• Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

› De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue:

• Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte)

La principale installation de traitement des déchets ménagers, dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an. Elle génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 16 042 foyers. Cette Usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

Le Conseil Syndical s'est réuni 4 fois en 2020 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Etablissements publics membres du Syndicat. Cf. annexe 3.

Les élus se réunissent également lors de commissions thématiques : en 2020, se sont tenues 1 commission gestion des déchèteries et 1 commission de suivi du programme de prévention des déchets.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

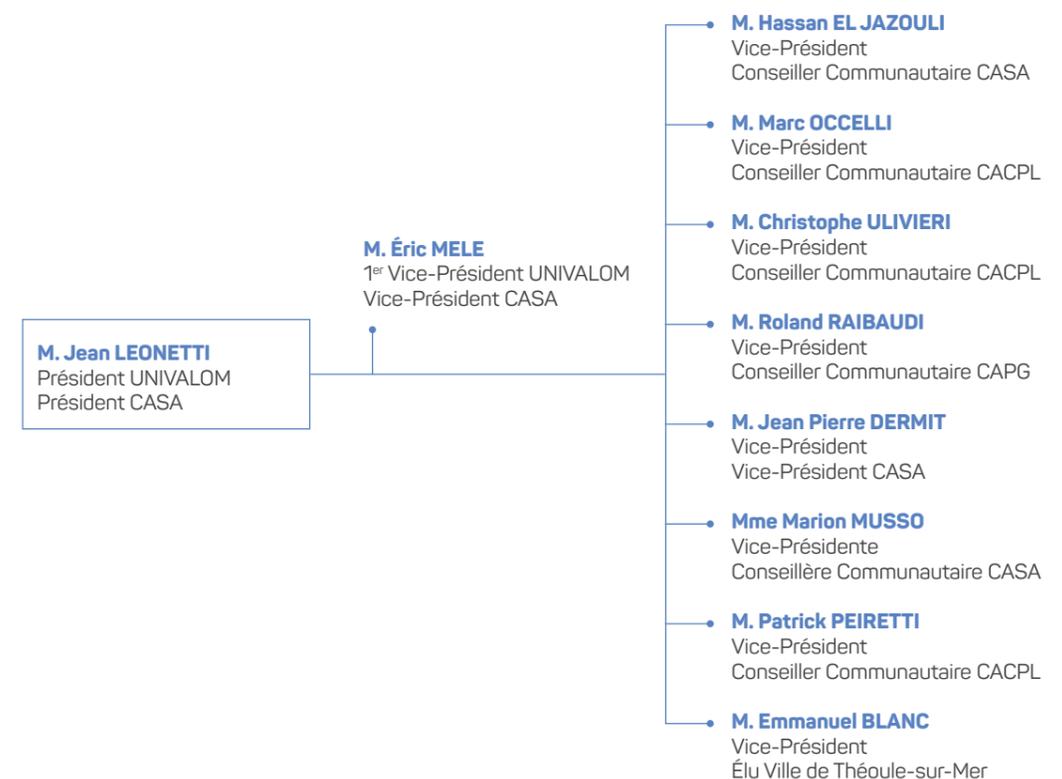
L'année 2020 est une année importante pour le Syndicat. En effet, Madame BALDEN, Présidente d'UNIVALOM depuis 18 années, a laissé sa place à un nouveau Président, Monsieur LEONETTI, en septembre 2020.

**Cette année a donc été très particulière, tant au niveau des événements nationaux qui ont bouleversé la gestion et le quotidien de la structure qu'au niveau de la gouvernance, par l'élection du nouveau Président et des élus siégeant au Bureau.**

› Pour l'ensemble de ses membres :

- Centres de tri
- Quais de transfert
- Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement

## Élus siégeant au syndicat à partir du 10 septembre 2020



## Membres du conseil Syndical



<b>Crise sanitaire : adaptation du syndicat</b> .....	26
<b>Organisation des services</b> .....	27
Lieux de travail.....	27
Flottes Véhicules et Engins.....	27
<b>Personnel : Indicateurs repères 2020</b> .....	28
Effectifs.....	28
Mouvements.....	29
Absentéisme.....	29
Accidents du travail.....	29
Budget et Rémunération.....	29
<b>Quatre portraits</b> .....	30
Organigramme.....	31



# STRUCTURE DU SYNDICAT

Le Syndicat est composé de 2 Directions : la Direction Administrative et financière et la Direction des Services techniques, constituées elles-mêmes de 2 Services chacune.  
En 2020, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du Syndicat.

## CRISE SANITAIRE : ADAPTATION DU SYNDICAT

Depuis le début de la propagation de l'épidémie de Covid-19, le Syndicat UNIVALOM a dû adapter en permanence l'organisation et le fonctionnement de ses Services afin de préserver la santé de chacun, priorité qui s'impose à tous, de limiter la circulation du coronavirus tout en assurant la continuité de ses activités de service public essentielles à la vie des concitoyens.

Ainsi, le 13 mars 2020, faisant suite à l'allocution du Président de la République, annonçant l'État d'urgence sanitaire, assorti d'une période de confinement national, et la fermeture des établissements scolaires et crèches à partir du lundi 16 mars 2020, notre Syndicat a été amené à prendre un certain nombre de dispositions afin d'assurer la continuité du Service Public de traitement des déchets et a mis en œuvre un Plan de Continuité des Activités.

Afin d'organiser la réaction opérationnelle de ses services à cette crise et d'assurer le maintien des activités indispensables, le Syndicat a également procédé au recensement des agents nécessaires à la mise en œuvre de son Plan de Continuité des Activités. L'accès aux bureaux d'UNIVALOM a été strictement fermé au public et réservé au personnel pour assurer une permanence administrative. Au titre de ce Plan de continuité des activités, certains agents ont été particulièrement mobilisés, et notamment :

- Les agents qui ont garanti le fonctionnement quotidien minimum des services publics essentiels, tels que l'exploitation continue de quelques déchèteries, pour la préservation de la vie économique et pour la salubrité de tous les usagers ; en outre, UNIVALOM a également maintenu un service minimum pour l'entretien des sites de compostage collectif.
- Les agents des services supports tels que la commande publique, les équipes en charge de l'exécution budgétaire, la gestion administrative des déchèteries, le standard téléphonique général ainsi que la gestion du courrier, la communication et la gestion des ressources humaines ;

Après la structuration du service public minimum pour les concitoyens, le Syndicat a ajusté les positions administratives et géré les situations personnelles de tous ses agents (continuité des salaires, attestations de déplacement, autorisations d'absence des agents, permanences avec une assistante sociale, formations à distance, fournitures des EPI adaptés au Covid, mise en place de consignes et procédures sanitaires, etc....).

Initialement annoncé pour une durée de deux semaines puis prorogé jusqu'au 15 avril, le Président de la République a finalement annoncé, lors de son allocution du 13 avril 2020, le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai 2020. L'ensemble des activités d'UNIVALOM a, par la suite, repris progressivement, accompagnée de mesures exceptionnelles de prévention (travail à distance, respect strict des mesures barrières, horaires) et postes de travail réorganisés (notamment dans les bureaux collectifs), dotation de matériel de protection (masques de protection en tissu ; flacons de gel hydroalcoolique ; gants jetables ; masques chirurgicaux à usage unique ; visières ; plexiglas de protection pour les bureaux collectifs ou lieux d'accueil au public ; produits virucides pour désinfecter tous les bureaux/équipements utilisés).

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, UNIVALOM a acté, lors du Comité syndical du 10 septembre 2020, le versement d'une prime exceptionnelle permettant d'accompagner financièrement la reconnaissance témoignée par le Syndicat aux agents qui :

- Ont participé activement au Plan de Continuité des Activités,
- Ont été soumis à des sujétions exceptionnelles, notamment d'adaptabilité au quotidien soit en raison de l'évolution de leurs missions pendant la crise par rapport à leur gestion quotidienne habituelle soit en raison de l'évolution de leurs conditions et contraintes de travail consécutivement à la pandémie,
- Ont eu un surcroît significatif de travail pour participer à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre du Plan de Reprise des Activités, une campagne de communication et de sensibilisation a été menée à l'attention des agents. Ainsi, des affiches, des vidéos et des consignes sur les bons gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres ont été diffusées régulièrement.

Depuis cette reprise d'activité, au début de l'été 2020, de nombreuses réunions et animations d'UNIVALOM, liées à la prévention notamment, ont été déployées en visioconférence, permettant ainsi d'aborder plus sereinement le 2<sup>e</sup> confinement de novembre 2020 où l'activité d'UNIVALOM a été, cette fois-ci, très faiblement impactée.

## ORGANISATION DES SERVICES

### Organisation des services

Voir l'organigramme en page 31.

### Lieux de travail

Les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 15 sites :

- le site administratif (siège social) situé à Antibes,
- les locaux des agents de communication de proximité situés à Vallauris,
- le site de compostage collectif situé à Antibes,

- le site réservé à la logistique situé à Biot,
- l'atelier de maintenance situé à Roquefort-les-Pins
- et les 10 déchèteries du territoire.

### Flottes Véhicules et Engins

UNIVALOM dispose d'une flotte de 22 Véhicules légers, de 5 camions poids lourds et de 11 engins de déchèteries.

Dans l'année, le Syndicat a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules.

Au cours de l'année, 6 accidents sont survenus sans gravité : bris de glace, choc de véhicules, accidents divers, panne sur voie publique...

Les véhicules sont répartis de la façon suivante :

SERVICE	PL	ENGINS	VL
Technique	5	11	5
Prévention			16
Direction			1

### Frais de fonctionnement :

Le Syndicat a également une douzaine d'engins répartie sur les déchèteries et sites du territoire. L'entretien du parc roulant d'UNIVALOM, pour l'année 2020, s'est élevé à 86 962,55 € et les dépenses en carburant à 35 269,98 €.

L'entretien et les réparations des véhicules s'élèvent à 138 526,98 € dont 39 027,33 € uniquement pour les véhicules poids lourd.

	PL	VL	ENGINS
Technique	39 027,33 €	3 782,32 €	86 962,55 €
Prévention		8 775,62 €	
Direction		249,16 €	

Le carburant et les frais de péage représentent une dépense de 109 011,95 € à l'année.

VÉHICULES	CARBURANT		PÉAGE
	Litres	Montant	Montant
PL	45 533,30	50 520,89 €	12 339,15 €
VL	6 710,60	9 133,53 €	1 748,40 €
Engins		35 269,98 €	

On note une baisse des frais de carburant et de péage liée au confinement total du début d'année.

# PERSONNEL : INDICATEURS REPÈRES 2020

## Effectifs

→ **95 agents** en 2020

STATUT			
Fonctionnaires	62	Agents de droit privé	33

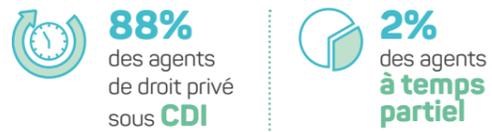
FILIÈRE			
Administrative	9	Administration / Gestion	3
Technique	53	Exploitation	19
		Études / Développement	11

CATÉGORIE			
Catégorie C	54	Ouvrier / Employé	31
Catégorie B	5	Agent de Maîtrise	1
Catégorie A	3	Cadre	1

→ **Les principaux cadres d'emploi :**

Adjoints administratifs	6
Adjoints techniques	35
Agents d'accueil, de réception	16
Agents de maîtrise	13
Agents d'études, développement	10

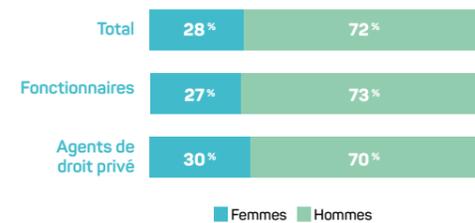
→ **Précisions sur les contrats au 31/12/2020 :**



→ **Handicap :**

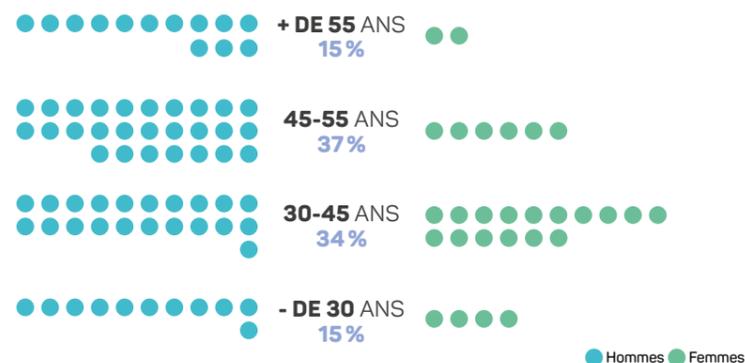


→ **28% de femmes** au 31/12/2020



→ **Pyramide des âges au 31/12/2020 :**

La moyenne d'âge des agents est de **42 ans**. 47,5% des agents ont **plus de 45 ans**.



## Mouvements

→ **+5 agents** en 2020

EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	VARIATION DES EFFECTIFS
90 agents	95 agents	<b>+ 5,5%</b>

→ **Principales causes de départ des agents**

Fin de contrat	6
Départ à la retraite	1
Mutation	2

→ **Principaux modes d'arrivée des agents**

Recrutement CDD	9
Recrutement CDI	2
Recrutement sous contrat de professionnalisation	1

## Absentéisme

→ En moyenne, **27,9 jours d'absence** pour tout motif médical par agent

<b>Taux d'absentéisme global*</b> Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) Absences médicales + maternité, paternité adoption et autres raisons	<b>8,5%</b>
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	4,5%
<b>Taux d'absentéisme « médical »</b> Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	7,65%

\*Note de lecture : un taux d'absentéisme de 8,5% signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8,5 agents a été absent toute l'année

## Accidents du travail

→ **4 accidents du travail** déclarés au total en 2020



## Budget et rémunération

→ Les charges de personnel représentent **12,5%** des dépenses de fonctionnement



## QUATRE PORTRAITS



### AGENT EN CHARGE DES USAGERS DES DÉCHÈTERIES

Les usagers des déchèteries sont accueillis au quotidien par deux agents qui répondent aux nombreux appels par téléphone, par mail ou par courrier, plus rarement en présentiel au siège du Syndicat.

Chargées notamment de vérifier les dossiers administratifs, elles permettent aux usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, d'obtenir un badge d'accès, la mise à jour et le suivi de leur compte. Chaque mois, elles font remonter au Syndicat les recettes générées par les 10 déchèteries exploitées par UNIVALOM.

Elles sont toutes deux en lien constant avec les responsables de déchèteries pour gérer au quotidien les éventuelles difficultés rencontrées avec les usagers.



### COORDINATRICE DES DÉCHÈTERIES

La coordinatrice des déchèteries a pour mission de coordonner et suivre l'activité des 10 déchèteries du territoire. Elle gère en direct 11 agents pour une équipe de 50 personnes au total.

Sur le terrain, à plus de 50% de son temps de travail, elle est garante de la bonne application du règlement intérieur des déchèteries et de la qualité du tri effectué sur les sites.

Elle fixe les objectifs à son équipe afin de proposer un service public de qualité, harmonisé sur tous les sites et toujours en progression, se charge de l'intégration des nouveaux agents, supervise les agents « volants », la concordance des plannings et l'encadrement et le suivi de l'agent de maintenance.

Ce poste est en lien avec l'ensemble des services du Syndicat.



### MAÎTRE COMPOSTEUR

Le maître composteur est un animateur, référent technique de la gestion des biodéchets de proximité.

Son rôle est de piloter les projets de compostage sur le territoire d'UNIVALOM et d'assurer la sensibilisation et l'animation de ces sites.

Il est également en charge du suivi et de l'entretien des sites.

Il est un acteur prépondérant de la réduction à la source des ordures ménagères et de l'éducation à l'environnement des administrés.



### AGENT LOGISTIQUE – LIVREUR

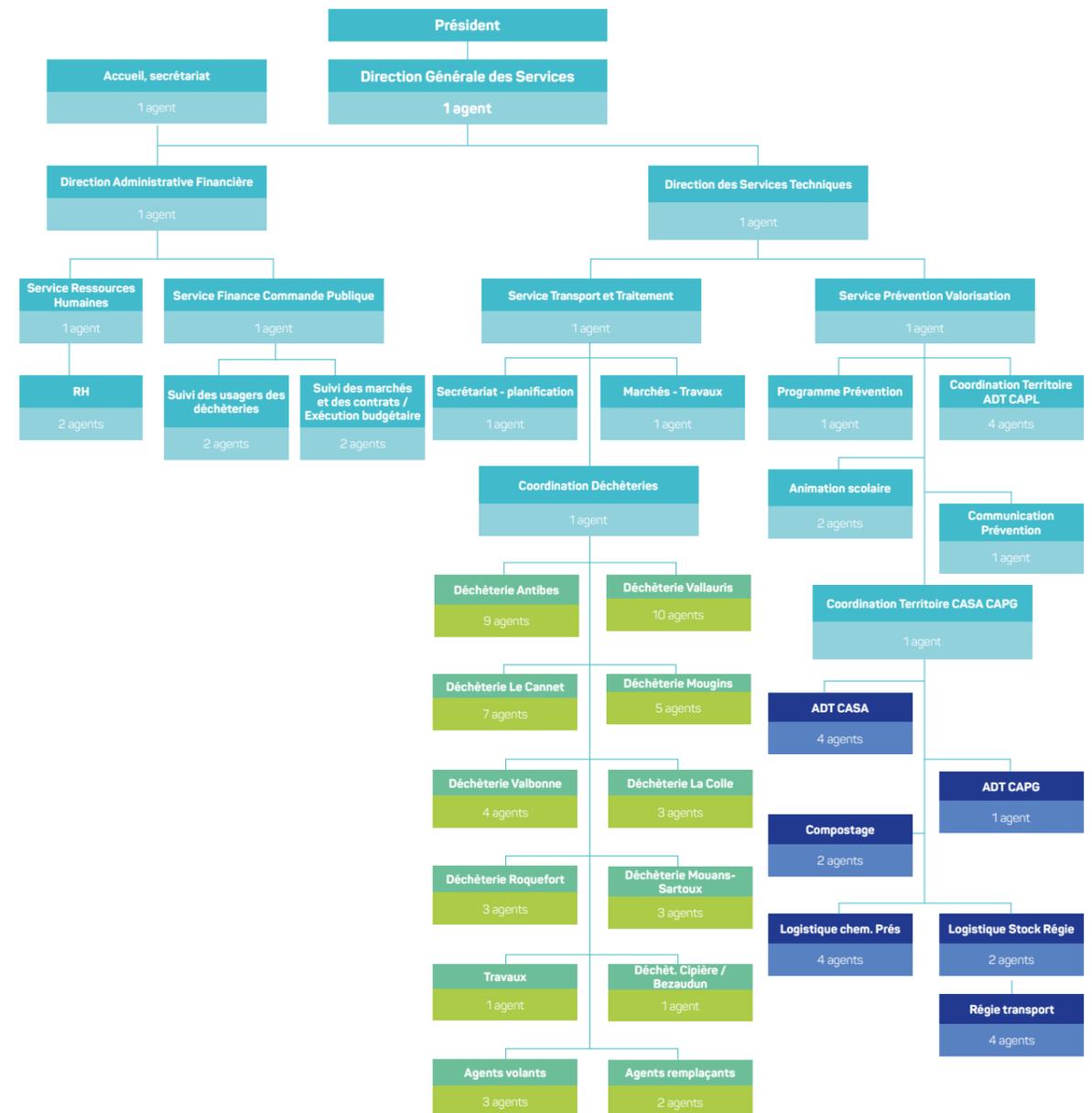
L'agent de livraison est en charge de la distribution des contenants (bacs ou sacs) sur le territoire selon les demandes relayées par les services de la CASA.

Les livraisons hebdomadaires nécessitent une étroite collaboration avec les agents de prévention du pôle « communication de proximité » qui valident les installations et les types de bacs à mettre en place.

L'agent de livraison est également formé pour délivrer les consignes de tri et toutes les informations aux usagers concernant la gestion des déchets du territoire.

Il assure une veille réglementaire et juridique permanente liée à l'exercice de ses fonctions.

## Organigramme du Syndicat



<b>Éducation à l'environnement</b> .....	35
<b>Compostage</b> .....	36
Compostage CAP Azur.....	36
Compostage partagé.....	36
<b>Broyage des végétaux</b> .....	37
Broyez du vert.....	37
Broyage des sapins de Noël.....	37
<b>Zéro Déchet</b> .....	38
Objectif Zéro Déchet.....	38
Commerçants engagés.....	39
Les Z'ateliers ZD.....	39
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets.....	40
<b>Réemploi</b> .....	41
Recyclerie.....	41
Collecte de Jouets.....	41
<b>Communication de proximité</b> .....	42

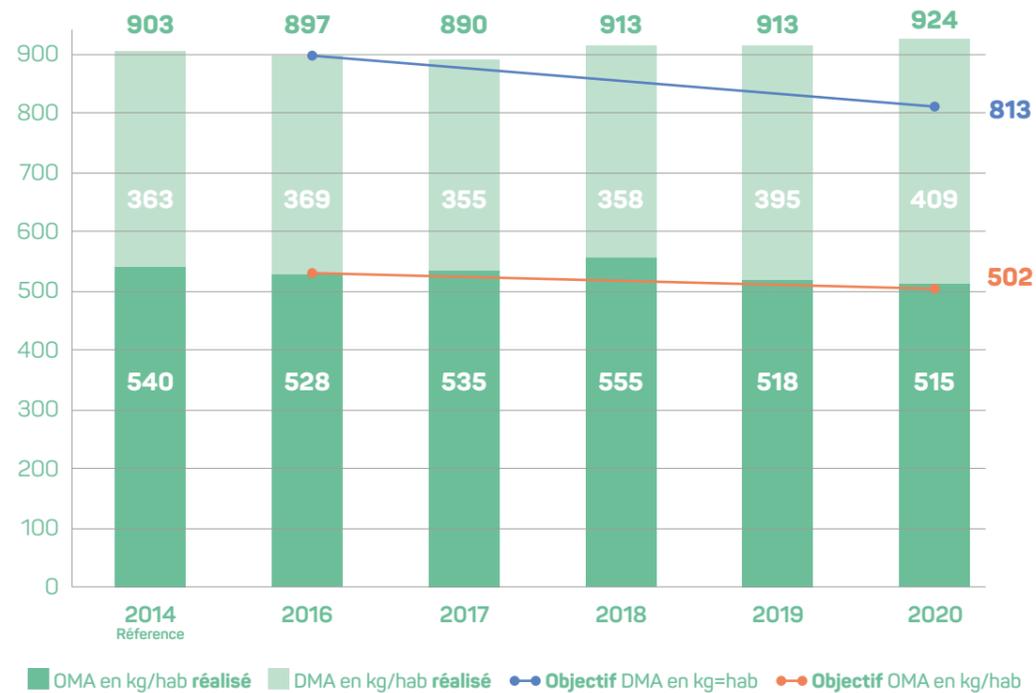


# IV PRÉVENTION

UNIVALOM mène une politique de Prévention des déchets depuis une bonne dizaine d'année. Le compostage partagé est, la première thématique de réduction engagée, par le Syndicat en 2010. Cette initiative a été suivie par la réalisation et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des

Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2016-2020. Le Programme s'est terminé cette année et va laisser la place à un nouveau programme en 2022. L'année 2021 sera une année charnière d'étude et de renouvellement de la démarche de prévention.

Bilan PLPDMA 2016-2020



		Prévisionnel	Réalisé
Compostage	Nombre total de sites (collectifs + écoles + camping)	66	85
	Somme consacrée à l'action (HT)	78 080 €	134 480 €
	Tonnes de déchets évités	2 167	7 316
Broyage des végétaux	Somme consacrée à l'action (HT)	91 040 €	21 777 €
	Tonnes de déchets évités	1 314	158
Réemploi	Somme consacrée à l'action (HT)		0 €
	Tonnes de déchets évités		14
Zéro déchet	Somme consacrée à l'action (HT)	68 000 €	116 970 €
	Tonnes de déchets évités	22	63
TOTAL	Somme consacrée à l'action (HT)	237 121 €	273 226 €
	Tonnes de déchets évités	3 503	7 551

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Les interventions en milieu scolaire étant au cœur de cette activité, la crise sanitaire actuelle a bousculé fortement l'organisation du Service demandant une adaptation constante aux différentes contraintes et protocoles successifs imposés au milieu scolaire.

C'est aussi dans ce contexte qu'il a fallu former en 2020 une nouvelle animatrice, suite au départ de l'agent en charge des interventions CP-CE1, afin de répondre au mieux aux demandes toujours croissantes des écoles.

L'année scolaire 2019/2020 bien qu'interrompue prématurément par le confinement, a permis toutefois au Service d'effectuer 113 projets scolaires représentant 325 séances réparties au sein de 33 écoles.

La nouvelle année scolaire 2020/2021 pourtant pleines d'incertitudes, a vu encore une fois, une augmentation des demandes de projets avec un total de 245 inscriptions. Les projets « zéro déchet » et « compostage » sont toujours fortement demandés, mais « les aventures de Léo Folio » (papier recyclé), « la consommation responsable » ainsi que l'étude « des macro-déchets » sont encore en tête des projets les plus sollicités par les écoles parmi les 14 projets proposés dans le programme pédagogique de sensibilisation à la prévention des déchets d'UNIVALOM.

Suivant les préconisations sanitaires correspondantes, et en accord avec les agents, il a été décidé de reprendre les activités "en présentiel" dès septembre en soutien éducatif aux personnels enseignants d'autant plus important dans ce contexte si particulier.

### Extraits : Retour fiche d'évaluation enseignant 2019/2020

*J'ai rarement vu une telle qualité d'intervention. Les enfants étaient complètement attentifs pendant toute la séance et le retour a été très positif ! Alors bravo et merci de nous faire profiter de chouettes ateliers comme ça ! C'est un vrai plus pour nos projets !*  
**École Mistral Vallauris**



*Excellente qualité d'intervention ! Le vocabulaire est adapté, la gestion du groupe classe irréprochable. Intervention bien préparée, fluide, intéressante. Bravo !*  
**École Mistral Vallauris**

*Les objectifs semblent atteints car les élèves sont bien sensibilisés aux problèmes du tri sélectif et aux modalités du tri.*  
**École Le Rouret**

*Les élèves ont bien compris le tri des déchets, le recyclage du papier et le cycle de recyclage du papier.*  
**École Saint Claude Antibes**

*Le projet du Tawashi a beaucoup plu à mes élèves, et c'est « du concret » donc ils ont compris et pu réinvestir en expliquant à leurs parents. Merci !*  
**École La Fontette Saint-Paul de Vence**

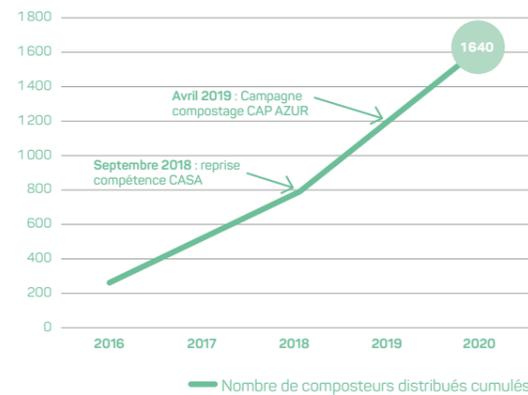
## COMPOSTAGE

L'équipe Compostage est composée de 6 Guides composteurs répartis sur les territoires de la CASA et de la CACPL.

### Compostage CAP AZUR :

Depuis 2018, UNIVALOM distribue les composteurs individuels pour le territoire de la CASA. En 2019, les modalités d'acquisition ont été modifiées pour tendre vers une simplification et une uniformisation territoriale des Communes du Pôle métropolitain CAP Azur. Les composteurs sont ainsi désormais remis gratuitement sous condition de suivre une formation.

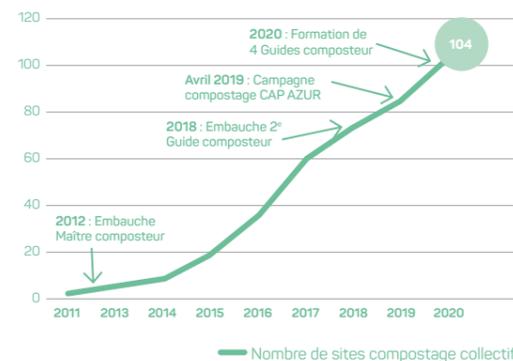
Sur les 5 années du PLPD, 1 640 composteurs ont été distribués sur le territoire d'UNIVALOM, dont 440 en 2020. Chaque remise a été accompagnée par une formation, en vidéo ou en présentiel suivant la période et les restrictions sanitaires. Les distributions en présentiel, se déroulent sur la plateforme de compostage collectif des Semboules à Antibes.



### Compostage partagé

En 2020, 19 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire. En tout, depuis 2011, UNIVALOM a installé 104 sites : 40 en école, 28 en public, 23 en résidence et 13 en entreprise.

Ces sites ont permis de **détourner 44 tonnes de bio-déchets** des Ordures Ménagères Résiduelles depuis le début du Programme Local de Prévention des Déchets.



## BROYAGE DES VÉGÉTAUX

### Broyez du vert

Après plusieurs phases de test en 2016 et 2017, UNIVALOM a mis en place en 2019, une solution de broyage de végétaux à domicile. Avec ses prestataires l'AFPJR et Soli-Cités, des structures qui accompagnent l'insertion professionnelle, un service itinérant est mis en place. Ils se rendent directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt immédiatement à être valorisé.

Le service permet de se débarrasser des végétaux accumulés, d'encourager l'utilisation du broyat dans le jardin, d'éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie.

18 Communes du territoire ont bénéficié de ce service (voir carte). Le broyage à domicile est facturé **80€ HT** pour la première heure de prestation, puis 40€ HT par demi-heure supplémentaire. Un crédit d'impôt allant jusqu'à 50 % du montant est appliqué.

En 2019, les associations ont broyé 278 m<sup>3</sup> de végétaux sur le territoire ce qui représente 39 tonnes de déchets évités.

En 2020, le service a été interrompu en raison de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par les associations.



L'objectif est de reprendre le service, à la recherche d'autres partenaires et de déployer des solutions complémentaires de broyage.

### Broyage des sapins de Noël

Depuis 2013, UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, récupère les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie.

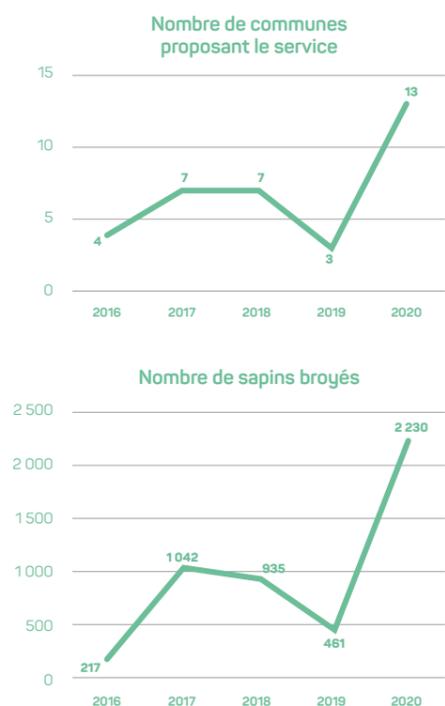
Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune.

Elle permet également de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage.

En 2020, 13 Communes ont participé à l'action. Ce sont 2 230 sapins de Noël qui ont été collectés puis broyés par les équipes d'UNIVALOM avec l'aide des agents des espaces verts communaux.

En 5 ans, l'opération a permis de donner une seconde vie à 4 885 sapins. Le budget dépensé est de 2 582 € pour une estimation de 24 tonnes de végétaux évités.



# ZÉRO DÉCHET

## Objectif Zéro Déchet



UNIVALOM s'inscrit dans une démarche continue de réutilisation, de valorisation et de réduction des déchets. Dans ce cadre, depuis 2017, le Syndicat anime l'opération Objectif Zéro Déchet qui consiste à accompagner des particuliers et des familles vers un changement durable de leurs habitudes de consommation.

De septembre à avril, les participants assistent à une série d'ateliers, de rencontres et de visites riches en informations et en astuces pour libérer leur quotidien des déchets.

### PLPD – Chiffres et faits marquants

Sur les 4 saisons, ce sont 824 familles (dont 124 revenus en parcours expert) qui se sont employées à modifier leurs gestes quotidiens pour réduire considérablement leur production de déchets. Les résultats étaient au rendez-vous, puisque les familles ont réduit leurs déchets de 36% pour la poubelle noire et 23% à 26% pour la poubelle jaune.

Après 6 mois d'accompagnement bienveillant et positif, au moins 97% des familles estiment qu'elles garderont les gestes acquis. Chaque année, plus de 82% d'entre elles souhaitent même aller encore plus loin dans la démarche.

### Saison 1

- Test sur 2 Communes
- 53 foyers participants

Bar-sur-Loup et Gourdon (50 familles) et Mouans-Sartoux (28 familles) mènent l'opération en partenariat avec UNIVALOM.

### Saison 2

- 8 Communes
- 197 foyers participants

Cannes rejoint l'opération : 52 familles accompagnées

### Saison 3

- 9 Communes
- 220 foyers participants

L'opération se réalise à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP Azur, lui donnant ainsi plus d'ampleur et de notoriété. Le SMED accompagne 80 familles et la CACPL 48 familles à Cannes.

### Saison 4

- 400 familles : 224 débutants et 176 experts (dont 124 ayant déjà participé à une saison antérieure)

L'opération prend une nouvelle dimension. Elle concerne l'intégralité des Communes et des habitants du territoire d'UNIVALOM. Pour s'adapter aux différents profils, 2 parcours sont proposés : un niveau débutant pour les novices et un parcours expert avec des ateliers plus poussés.

De plus, un outil 100% en ligne dédié aux familles leur permet désormais d'effectuer le suivi régulier de leur quantité de déchets générés, de voir leur évolution et de réserver les ateliers.

Au total, sur le territoire d'UNIVALOM, 824 familles ont été accompagnées dont 124 revenus en expert. Sur le territoire CAP AZUR, 1 004 familles ont été accompagnées dont 124 revenus en expert.

Le budget consacré à l'action sur toute la période du Programme Local de Prévention des Déchets est de 99 363 € et a permis d'éviter 63 tonnes de déchets.



## Commerçants engagés



En parallèle de l'accompagnement des familles, les commerçants des Communes participantes ont été sensibilisés aux achats sans emballages. Plus de 400 commerces acceptent dorénavant de recevoir leurs clients avec leurs propres sacs ou contenants réutilisables.

Cette sensibilisation a reçu un accueil très favorable de la part des commerçants. Un autocollant « ICI on accepte vos boîtes et bocaux de conditionnement » est apposé sur leur vitrine pour inviter les familles à venir avec leur boîte de conservation ou sacs en tissu.

La carte des commerces engagés est disponible sur : [univalom.fr/zerodechet/commerces-engages](http://univalom.fr/zerodechet/commerces-engages)

## Les Z'ateliers ZD

UNIVALOM propose un atelier par mois sur la réduction des déchets, gratuit et accessible à tous sur inscription.

En 2020, afin de s'adapter à la situation sanitaire, les ateliers se sont déroulés en visioconférence. Le Syndicat a donc pu accueillir un nombre de participants plus importants qu'en présentiel : 185 personnes ont profité de ces animations.

Depuis 2018, UNIVALOM a proposé 27 ateliers, accueillis 304 participants pour un budget de 3 460 €.



## La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Depuis 4 ans, UNIVALOM propose des actions de sensibilisation destinées au grand public et aux enfants lors de la SERD.

En 2020, au vu du contexte sanitaire, le Syndicat s'est adapté en proposant **des ateliers zéro déchet tout public exclusivement en visioconférence**. Les ateliers étaient gratuits et sur inscriptions.

**Des ateliers accessibles à tous** : toute personne ayant connaissance de l'événement pouvait participer aux ateliers. Cette action permet d'étendre géographiquement la démarche zéro déchet.

**Un public nombreux** : contrairement à des ateliers en présentiel, l'outil de visioconférence a permis d'accueillir un grand nombre de participants (jusqu'à 100 participants par visio).

### Le programme :

#### Lundi 23 novembre

À 12h15 – Zéro déchet : par où commencer ? (Avec création lessive)

À 18h – Prendre soin de ma peau au naturel (Avec création chantilly karité et crème mains)

#### Mardi 24 novembre

À 12h15 – Zéro déchet numérique

À 18h – Idées cadeaux zéro déchet (Avec création SOS cookies, gommage et fleur tissu)

#### Mercredi 25 novembre

À 12h15 – Tri et compostage

À 14h – Calendrier de l'avent fait maison avec création de 3 rangements)

À 18h – Lait végétal fait maison et okara (Avec création de 3 laits)

#### Jeudi 26 novembre

À 12h15 – Cuisiner les céréales et légumineuses (Avec cuisine de pois chiches grillés et mousse au chocolat)

À 18h – Animaux zéro déchet

#### Vendredi 27 novembre

À 12h15 – Voiture zéro déchet (Avec création de diffuseur parfum, lave glace, produit vitre, produit nettoyant sièges)

À 18h – Mes cheveux au naturel (Avec création shampoing sec, spray démêlant et après shampoing)

#### Samedi 28 novembre

À 10h – Tri et compostage

À 10h – Mon goûter zéro déchet (Avec création pâte à tartiner, pancakes, compote, jus de pomme)

À 14h – Faire son pain bio au quotidien (avec création d'un levain)

À 16h30 – Cuisine anti-gaspi (Avec création pesto de fanes de radis, sauce au vert de poireau, muffins zéro déchet)

**Des ateliers diversifiés et inédits** : les ateliers étaient accessibles à la fois aux débutants et aux experts du zéro déchet. Il a permis d'attirer des nouvelles personnes via des thématiques très diversifiées (cuisine, cosmétique, créativité, numérique, animaux...).

**Une mise en action directe** : les ateliers proposaient une mise en pratique directement de chez soi (voir détail dans le programme ci-dessus), permettant de créer ou cuisiner en direct, en même temps que l'animateur.



### Bilan Global de toutes les éditions :

UNIVALOM a organisé les premières Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en 2016. Il s'agissait d'une journée d'animation consacrée aux enfants et d'une journée grand public avec des ateliers, sur la plateforme de compostage des Semboules à Antibes.

En 2018, la même base est gardée et l'équipe mise sur la projection d'un film dynamique et positif sur le ramassage des déchets, Le grand saphir. Le film est projeté dans 3 salles de spectacle et accueille 398 participants.

En 2019, le format évolue et passe d'un jour d'ateliers tout public à une semaine. L'équipe va à la rencontre des usagers et propose les ateliers dans les Communes du territoire. Des distributions de composteurs s'ajoutent au programme.

En 2020, la base de 2019 est reprise, le nombre d'ateliers augmente et ils sont effectués en visioconférence.

Sur 4 ans, la SERD a permis de sensibiliser 2018 participants pour un budget de 14 147 €.

## RÉEMPLOI

### Recyclerie

Dans le cadre d'un partenariat portant sur l'économie sociale et solidaire, UNIVALOM et l'association Solidarités organisent des recycleries mobiles devant les déchèteries.

Les particuliers ou professionnels peuvent déposer les objets pour lesquels ils souhaitent donner une seconde vie, et découvrir comment la recyclerie LES FÉES CONTRAIRES, de l'association Soli-cités, peut les rénover et les transformer en objets uniques upcyclés.

Pour des raisons de stockage, la recyclerie ne peut

pas tout récupérer. L'association d'insertion socio-professionnelle transforme principalement des petits objets, des petits meubles. Les luminaires, le bois et le métal leur sont très utiles aussi pour détourner, assembler et créer de nouveaux objets.

En 2020, UNIVALOM a réussi à maintenir 4 recycleries, représentant 400 kg d'objets détournés.

En tout, depuis 2017, UNIVALOM a proposé 11 recycleries ce qui a permis de donner une seconde vie à 2,2 tonnes d'objets.

### Collecte de Jouets

Depuis 2018, en partenariat avec Ecosystem, Emmaüs et les Communes participantes, UNIVALOM met en place des points de collecte de jouets d'occasion sur les Communes volontaires. L'Agglomération Cannes Lérins organise également l'opération sur son territoire.

En 2020, 9 Communes ont participé avec 25 points de collecte. Cette opération a permis de collecter 3,24 tonnes de jouets donnés à Emmaüs pour être soit revendus à prix solidaires dans les boutiques ou redonnés à des personnes dans le besoin.



## COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

L'équipe de Communication de proximité est constituée de 10 agents pour l'ensemble de son territoire avec une répartition par Agglomération :

- **4 agents de prévention et 1 responsable de pôle** pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- **1 agent** pour la Commune de Mouans-Sartoux au titre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- **3 agents Prévention et 1 responsable d'équipe** sur le territoire du Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer au titre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Les Ambassadeurs du tri sont en permanence sur le terrain afin de sensibiliser aux bons gestes de tri et comportements à adopter.

Des suivis de collecte sont nécessaires pour avoir une bonne connaissance des habitudes de tri et cibler les zones à sensibiliser.

Chaque phase de contrôle qualité est suivie d'une action corrective (sensibilisation, information, ou modifications de modalités de ramassage) pour cadrer le geste de tri et le rendre efficient.

Les agents de prévention, ont un rôle « d'animation » tout public, au travers des stands d'information et de sensibilisation tenus les soirs et les week-ends.

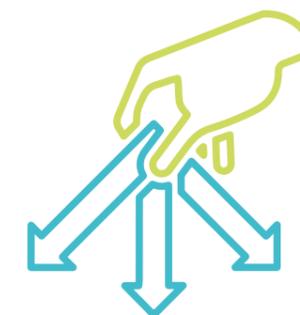
Malheureusement, à cause des conditions et restrictions sanitaires rencontrées cette année, la plupart des événements ont été annulés.

Afin de palier le « manque » de sensibilisation en présentiel, l'équipe de communication de proximité a créé des tutoriels pour aider les utilisateurs à améliorer la compréhension et affiner leurs gestes de tri.

Ces vidéos, diffusées sur les réseaux sociaux et sur les sites des adhérents du Syndicat, enregistrent plus de 3 000 vues.



<b>Les sites de réception des déchets</b> .....	46
<b>Organisation et coordination</b> .....	48
<b>Faits et chiffres marquants</b> .....	48
Suivi des ICPE par la DREAL.....	48
<b>Travaux</b> .....	49
Gardes corps.....	49
Abris.....	49
Autres travaux.....	49
Future déchèterie d'Antibes.....	49



---

∨

# RÉCEPTION

## LES SITES DE RÉCEPTION DES DÉCHETS

10 déchèteries composent le réseau UNIVALOM faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR.

En 2020, ce sont **350 000 passages d'usagers** sur l'ensemble des 10 sites, dont :

- 247 800 passages réalisés par 40 516 particuliers
- 73 800 passages réalisés par 1 971 professionnels
- 28 400 passages réalisés par 76 Collectivités et administrations

### Déchèterie Antibes Juan-les-Pins

- 🗑️ **Tonnages:** 24 695 t
- 📄 **Nombre de passages:** 61 180
- 👤 **Agents:** 9
- 🚗 **Engin:** 1 tractopelle

### Déchèterie Mouans-Sartoux

- 🗑️ **Tonnages:** 5 172 t
- 📄 **Nombre de passages:** 32 045
- 👤 **Agents:** 3 + 1 commun multi-déchèteries
- 🚗 **Engin:** 1 pelle

### Déchèterie Bezaudun-les-Alpes

- 🗑️ **Tonnages:** 267 t
- 📄 **Nombre de passages:** 617
- 👤 **Agents:** 1 commun avec Cipières
- 🚗 **Engin:** 1 pelle

### Déchèterie Mougins

- 🗑️ **Tonnages:** 8 668 t
- 📄 **Nombre de passages:** 29 095
- 👤 **Agents:** 5
- 🚗 **Engin:** 1 pelle

### Déchèterie Cipières

- 🗑️ **Tonnages:** 604 t
- 📄 **Nombre de passages:** 933
- 👤 **Agents:** 1 commun avec Bezaudun
- 🚗 **Engin:** 1 tractopelle

### Déchèterie Roquefort-les-Pins

- 🗑️ **Tonnages:** 4 975 t
- 📄 **Nombre de passages:** 30 597
- 👤 **Agents:** 3 + 1 commun avec La Colle/Loup
- 🚗 **Engin:** 1 tractopelle

### Déchèterie La Colle-sur-Loup

- 🗑️ **Tonnages:** 5 767 t
- 📄 **Nombre de passages:** 28 332
- 👤 **Agents:** 3 + 1 commun avec Roquefort
- 🚗 **Engin:** 1 tractopelle

### Déchèterie Valbonne

- 🗑️ **Tonnages:** 9 734 t
- 📄 **Nombre de passages:** 44 750
- 👤 **Agents:** 4 + 1 commun multi-déchèteries
- 🚗 **Engin:** 1 tractopelle

### Déchèterie Le Cannet

- 🗑️ **Tonnages:** 7 137 t
- 📄 **Nombre de passages:** 47 074  
(maintenue ouverte pendant le confinement du printemps)
- 👤 **Agents:** 7
- 🚗 **Engin:** 1 PackMat

### Déchèterie Vallauris - Golfe Juan

- 🗑️ **Tonnages:** 18 898 t
- 📄 **Nombre de passages:** 75 473  
(maintenue ouverte pendant le confinement du printemps)
- 👤 **Agents:** 11
- 🚗 **Engin:** 2 tractopelles



## ORGANISATION ET COORDINATION

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du lundi au samedi.

Tous les dépôts sont pesés et les usagers possèdent un badge pour pouvoir accéder aux sites. Les modalités d'accès sont différentes si l'usager est un particulier ou un professionnel.

Les sites sont équipés de dispositifs réglementaires pour la sécurité des usagers et du personnel notamment le risque de chute, ainsi que pour la protection de l'environnement. Les aménagements spécifiques varient selon les déchèteries.

La majorité des sites d'UNIVALOM réceptionne **plus de 20 types de déchets différents**, ce qui permet de

les trier en fonction des filières de valorisation aval. En 2020 les déchèteries de Roquefort et du Cannet ont été dotées d'un bac pour la récupération des Cartouches d'encre usagées. Celle de Valbonne a été dotée d'un bac spécifique pour la collecte des couettes et oreillers.

Chaque site est doté d'engins de type tractopelle afin de tasser les déchets dans les bennes et optimiser ainsi leur remplissage puis leur transport vers les exutoires de traitement.

Le service administratif des déchèteries répond aux interrogations des usagers et des professionnels et constitue un lien avec les différents sites pour assurer l'enregistrement des dossiers ainsi que leurs suivis personnalisés.

## FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS

Les déchèteries d'UNIVALOM en 2020, ce sont :

  
**350 000**  
PASSAGES

  
**86 000**  
TONNES  
de déchets  
déposées

  
**7 400**  
BADGES  
créés

  
**3 331 038 €**  
de recettes

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Durant le confinement du printemps (de mars à mai), UNIVALOM a fait le choix de conserver ouvertes 2 déchèteries sur son territoire afin de maintenir un service public minimum pour les professionnels (jardiniers essentiellement) et les Collectivités (collecte encombrants, végétaux...). Les sites du Cannet et de Vallauris ont ainsi été accessibles du lundi au vendredi. Afin de réduire les risques de rupture de service, des roulements d'équipes ont été mis en place. La continuité du service public a ainsi pu être assurée, à noter que ces 2 sites ont été les seules déchèteries publiques ouvertes sur la quasi-totalité du Département des Alpes Maritimes.

Le déconfinement a par la suite amené des fréquentations records des 10 déchèteries et des restrictions d'accès ont dû être mises en place par le Syndicat.

### Suivi des ICPE par la DREAL

Les déchèteries du Syndicat, comme toutes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises à des contrôles récurrents menés par la DREAL.

Cette année, ces inspections ont concerné les sites d'Antibes, La Colle-sur-Loup et Vallauris.

Depuis le mois de mai 2020 les déchèteries d'Antibes et de Vallauris ont été réorientées vers une typologie d'usagers spécifique. La déchèterie de Vallauris est désormais réservée aux usagers particuliers et celle d'Antibes aux usagers professionnels avec possibilité pour les particuliers de venir les samedis sur rendez-vous. Cette différenciation d'accès a permis de fluidifier grandement les apports sur les deux sites. Cette nouvelle organisation a eu un effet positif tant sur la qualité du service rendu aux usagers que sur la qualité de travail des agents.

En outre, depuis le printemps 2020, les nouvelles demandes de création de badges d'accès peuvent se faire de manière dématérialisée sur le site Ecocito et cette possibilité, fortement incitée par UNIVALOM pour éviter les interactions avec les usagers durant la crise sanitaire, connaît un fort succès.

Les principales remarques portaient sur :

- Des petites erreurs de tri
- Des reprises de certaines clôtures
- De l'affiche sur site

L'ensemble des écarts émis par la DREAL ont été levés par le Syndicat dans les temps impartis.

## TRAVAUX

### Gardes corps

Les gardes corps de la déchèterie de La Colle-sur-Loup ont été entièrement refaits ainsi que les enrobés d'une partie du haut de quai. En effet, les anciens gardes corps ne répondaient plus aux normes de sécurité pour les usagers et les agents. Un principe de banque de dépôts a été mis en place afin de réduire drastiquement le risque de chute.

Les banquettes installées sont fabriquées sur mesure à partir d'un matériau composite plastique recyclé, très résistant aux chocs, aux intempéries et aux amplitudes thermiques.



### Abris

Des abris pour les agents de quai ont été installés sur 3 sites : Mougins, Valbonne et Roquefort-les-Pins.

### Autres travaux

De plus, le déboureur et séparateur d'hydrocarbures de la déchèterie de Mougins a été remplacé et les locaux des déchèteries de Valbonne et Roquefort-les-Pins accueillant les déchets ménagers spéciaux ont été mis aux normes grâce à l'installation de bacs et d'étagères de rétention.



### Future déchèterie d'Antibes

Le site actuel d'Antibes devant fermer fin 2021, une étude pour la construction d'un nouveau site a été menée. Un permis de construire a été déposé en décembre 2020.

La future déchèterie, qui se situera dans le même quartier que l'actuelle, sera construite "à plat" afin de supprimer les risques de chute de hauteur et accueillir plus facilement les véhicules bannants.



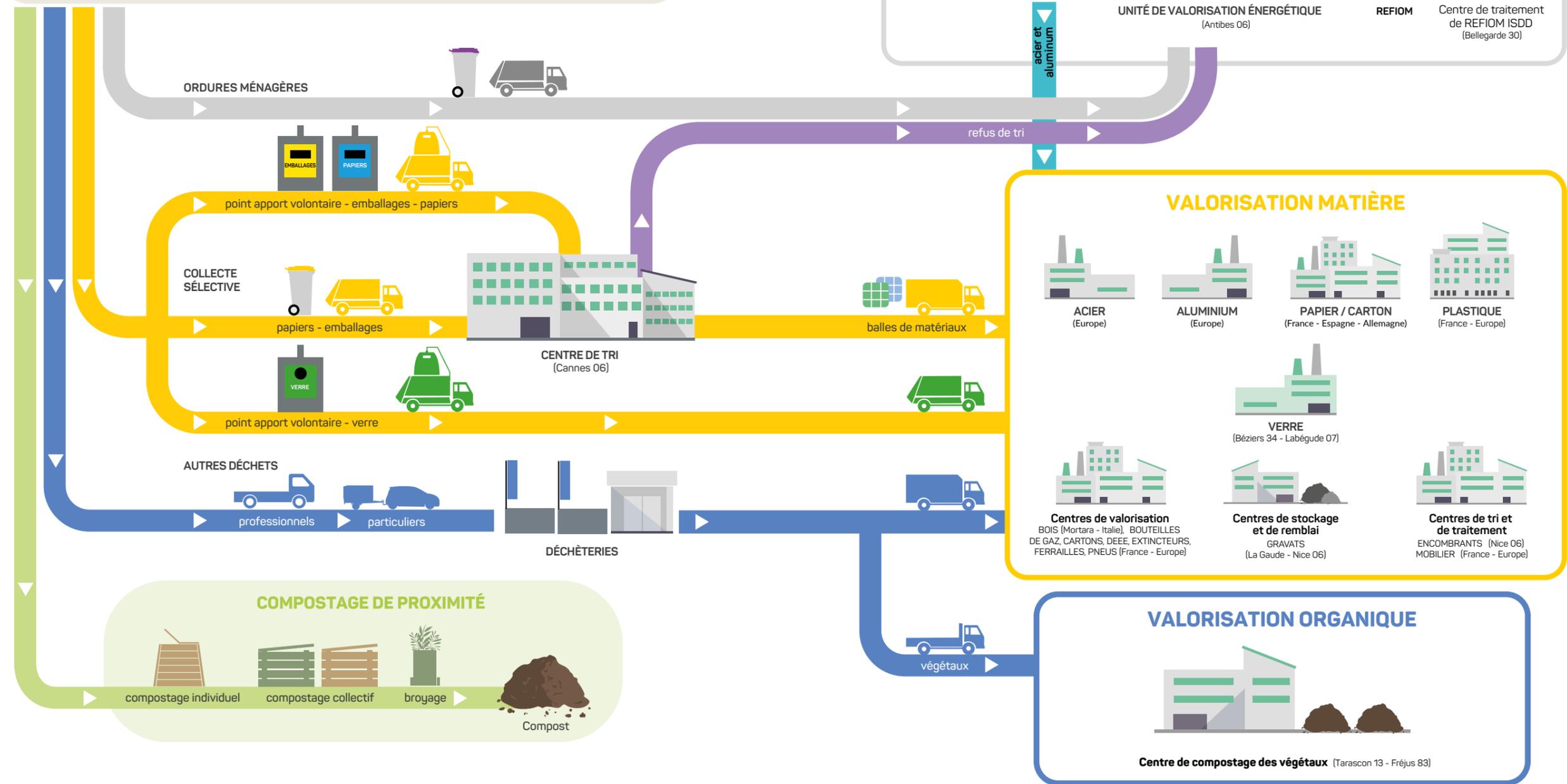
## VI TRAITEMENT

<b>OMA</b> .....	55
Transfert.....	55
Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	55
Verre .....	56
Emballages et papiers.....	56
<b>DMA</b> .....	57
Filière de traitement UNIVALOM .....	58
Filières de traitement Eco-organismes.....	59

# UNIVALOM



COLLECTE PAR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION



L'année 2020 a également été une année très particulière pour la gestion et le suivi de chaque filière de traitement de déchets pour le Syndicat. Au début de la crise sanitaire, UNIVALOM s'est tout d'abord assuré que VALOMED, exploitant de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes, avait activé son Plan de Continuité de Service afin de garantir le service public minimum pour le traitement et la valorisation des Ordures ménagères. Cette filière 'Ordures ménagères', comprenant à la fois la collecte et le traitement, était en effet la seule visée par des motifs d'intérêt général d'impératif de continuité de service public concernant la salubrité publique et les conditions sanitaires liées au secteur des déchets.

À titre d'illustration, la filière de traitement du bois d'UNIVALOM ayant son exutoire dans une usine de recyclage en Italie, pays malheureusement très touché et en premier en Europe par l'épidémie, a été brutalement interrompue tout début mars. Le centre de tri des emballages situé à Cannes a pu, quant à lui, et contrairement à beaucoup d'autres centres de tri en France, rester ouvert pendant toute la période du confinement.

Au niveau des tonnages, l'interprétation des chiffres 2020 est, par conséquent, à réaliser avec précaution en fonction des filières compte-tenu bien évidemment de la crise sanitaire mondiale et des deux périodes de confinement national du printemps et de l'automne avec des incidences sur la consommation des ménages, des entreprises et un millésime très atypique concernant la fréquentation annuelle touristique de la Côte d'Azur.

Par exemple, UNIVALOM a ainsi pu constater une baisse globale annuelle historique de la quantité d'Ordures Ménagères de 5% (116 020 tonnes) sur son territoire, répartie en périodes très inégales ; diminution brutale de 18 % au mois d'avril (avec un confinement total) et de 7,5 % aux mois de juillet (hors confinement) et novembre (confinement avec maintien des écoles ouvertes et des activités économiques dites "essentiels"). S'agissant des végétaux, c'est un nouveau record annuel de tonnages à traiter par le Syndicat qui a été constaté avec plus de 42 586 Tonnes pour 2020 !



## OMA

**OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINTS DE REGROUPEMENT**



**138 941 TONNES TRAITÉES EN 2020**

### Transfert

Afin de réduire les coûts de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de Collecte. Les OMr et les EMR sont regroupés dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

- **Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes):** il permet de réceptionner les OMr de la Commune de Théoule-sur-Mer essentiellement.

En 2020, 1 274,09 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

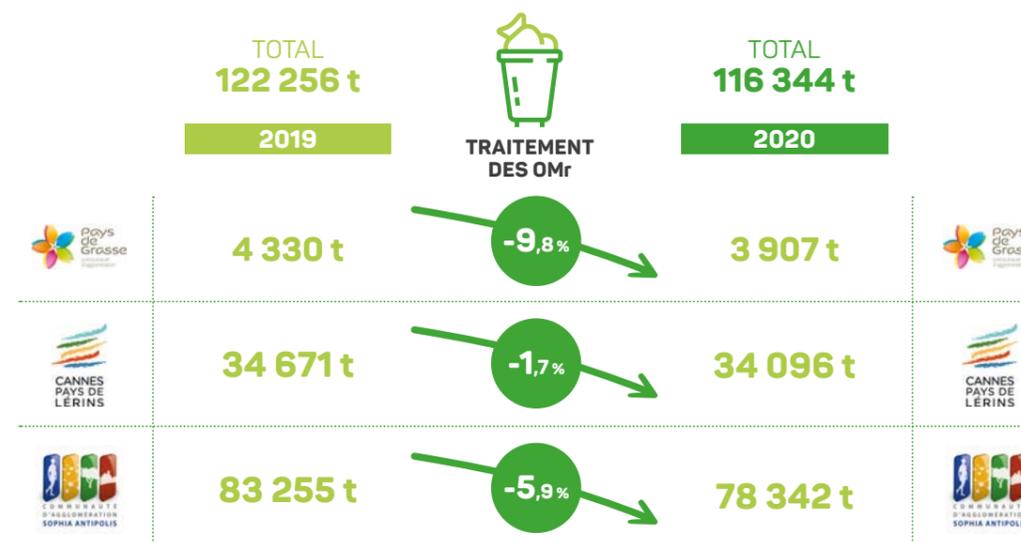
- **Quai de transfert d'UNIVALOM (situé dans la déchèterie du Cannel):** il permet de réceptionner les OMr et les EMR des Communes du Cannel et de Mougins. En 2020, 17 896,06 tonnes d'OMr ont transité par ce quai et 291,54 tonnes d'emballages ménagers.

### Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr du Syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la Commune d'Antibes et gérée par la société VALOMED. L'unité de traitement, pour le compte d'UNIVALOM a valorisé 115 255 tonnes en 2020 ce qui a permis la production de 72 865 MWh soit l'équivalent de la

consommation de 16 042 foyers. (La consommation annuelle moyenne en 2020 pour un foyer français est de 4 542 kWh, source RTE données 3<sup>e</sup> trimestre 2020).

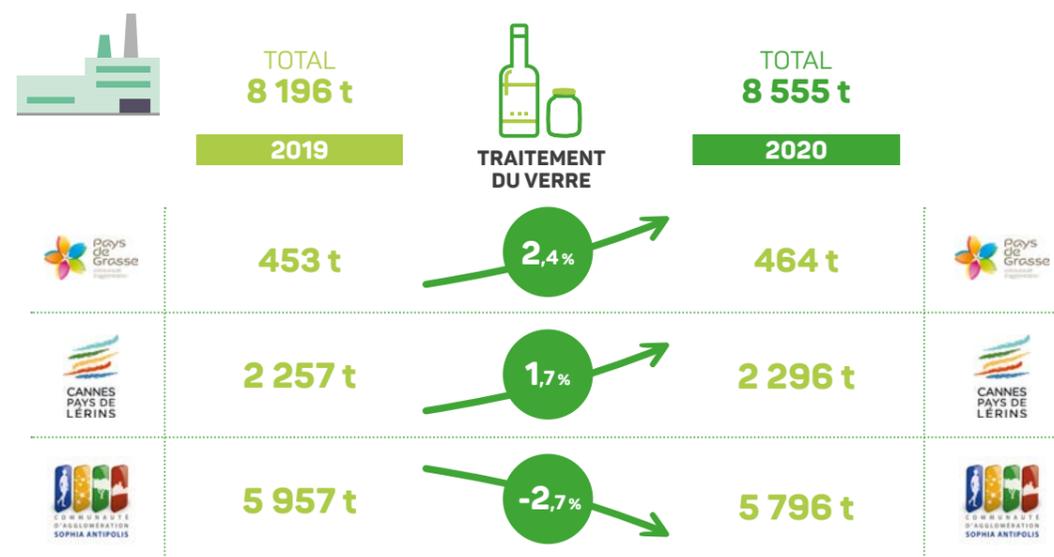
À noter que 1 089 tonnes ont été enfouies, en ISDND, pendant l'arrêt technique de l'Usine à l'Automne.



## Verre

Bouteilles, pots, flacons, etc. appelés « verres creux ». Collecte en Point d'Apport Volontaire et pour certaines Communes en porte à porte également.

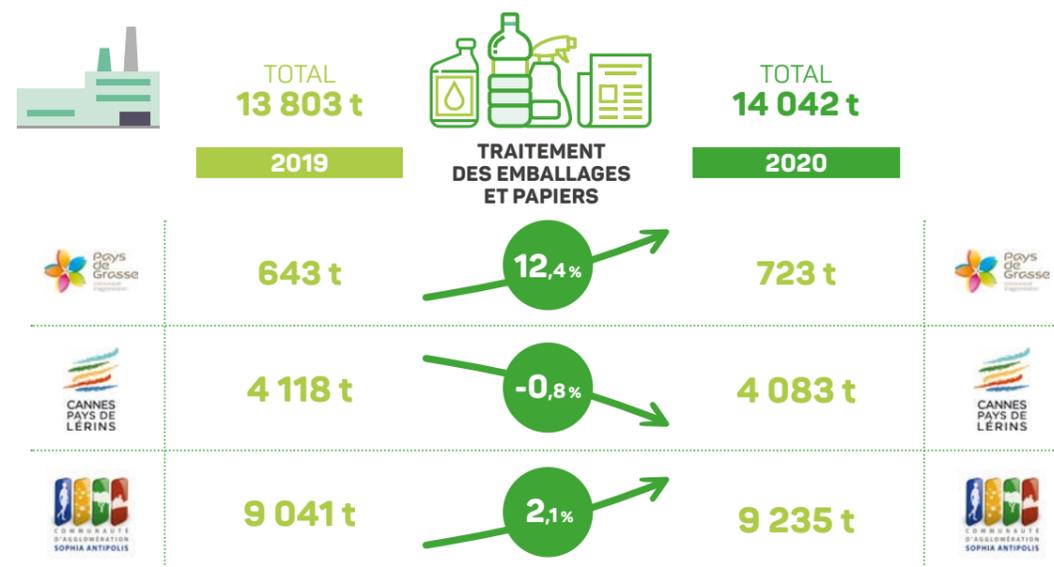
**8 555 tonnes d'emballages** en verre ont été captées et valorisées



## Emballages et papiers

Signature des nouveaux agréments en 2018 pour les deux filières. Tous les papiers et tous les emballages. Collecte en porte à porte ou en Point d'Apport Volon-

taire (PAV), mélange avec les papiers ou seuls. Triés au centre de tri du SMED (Cannes, 06). **14 042 tonnes d'emballages** en papiers, en multi-matériaux et en mono matériaux.



## DMA

**DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV) → 110 329 TONNES TRAITÉES EN 2020**

	2019 (t)	Évolution	2020 (t)
VÉGÉTAUX	40 365,74	5,5%	42 586,68
GRAVATS	24 622,00	3%	25 422,70
ENCOMBRANTS	21 255,43	11%	23 667,94
MOBILIER	2 994,43	-12%	2 626,91
BOIS	8 511,88	-6%	8 043,48
FERRAILLES	3 576,86	-4%	3 431,94
DEEE	1 348,90	13%	1 517,78
CARTONS	1 720,50	-10%	1 540,50
DMS	340,52	-12%	299,45
PILES	6,35	10%	6,96
BATTERIES	19,46	24%	24,09
HUILE ALIMENTAIRE	74,80	-46%	40,54
PNEUS	54,00	18%	63,47
HUILES DE VIDANGES	41,40	0%	41,38
FILMS PLASTIQUES	1 237,00	-23%	951,92
TEXTILES	4,00	20%	4,81
BOUTEILLES DE GAZ	40,15	14%	45,93
EXTINCTEURS	15,56	-9%	12,97
<b>TOTAL HORS DMA</b>	<b>106 229</b>	<b>4%</b>	<b>110 225</b>

## Filières de traitement UNIVALOM

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire d'UNIVALOM, ou via les Collectes en Porte A Porte des Collectivités, sont évacués et traités par le biais de marchés publics. Il s'agit des végétaux, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires et de vidanges, des batteries, des textiles, des extincteurs et des bouteilles de gaz. Les tonnages de

déchets ménagers hors OMA augmentent en 2020 pour certains flux. Malgré les confinements successifs dus à la crise sanitaire, certaines quantités sont en nette augmentation. C'est le cas des **végétaux qui augmentent de plus de 5 %** et des **gravats pour 3 %**. **Les D3E sont toujours mieux captés avec une nouvelle importante augmentation des tonnages: 13 %** (+31 % en 2019).

### FAIT MARQUANT

Les confinements du printemps et de l'automne qui ont modifié les habitudes des usagers avec beaucoup d'apport de végétaux et de gravats : entretien des jardins, petits travaux...

### STABILISATION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT (MOBILIER)

grâce à la mise en place progressive des bennes de l'éco-organisme Ecomobilier : 7 déchèteries équipées à fin 2019.



### LE FLUX DES VÉGÉTAUX POURSUIT SA FORTE HAUSSE COMME CHAQUE ANNÉE DEPUIS 4 ANS



Cette augmentation de tonnage de **5.5 %** est liée, en 2020, à l'entretien accru des jardins durant les différentes périodes de confinement

### LE FLUX BATTERIE A PRATIQUÉMENT QUINTUPLÉ DEPUIS 2017



## Filières de traitement Éco-organismes

Depuis 2014



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

PNEUS VÉHICULES LÉGERS ET 2 ROUES

**63 tonnes** de pneus recyclées et valorisées en énergie

Depuis 2007



Le plus simple, c'est de recycler.

PETITS ET GROS ÉLECTROMÉNAGERS

**114 474 €** de soutiens financiers

**1 518 tonnes** d'électroménagers dépollués et recyclés

Depuis 2014



ECO ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

PRODUITS DANGEREUX DES MÉNAGES

**16 466 €** de soutiens financiers

**93 tonnes** de produits recyclés et valorisés en énergie

Depuis 2005



ECO ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

PILES

**5 tonnes** de piles recyclées

Depuis 2014



COLLECTER · TRIER · RECYCLER

MOBILIER USAGÉ

**200 542 €** de soutiens financiers

**2 627 tonnes** de meubles et matelas recyclés et valorisés en énergie

Depuis 2007

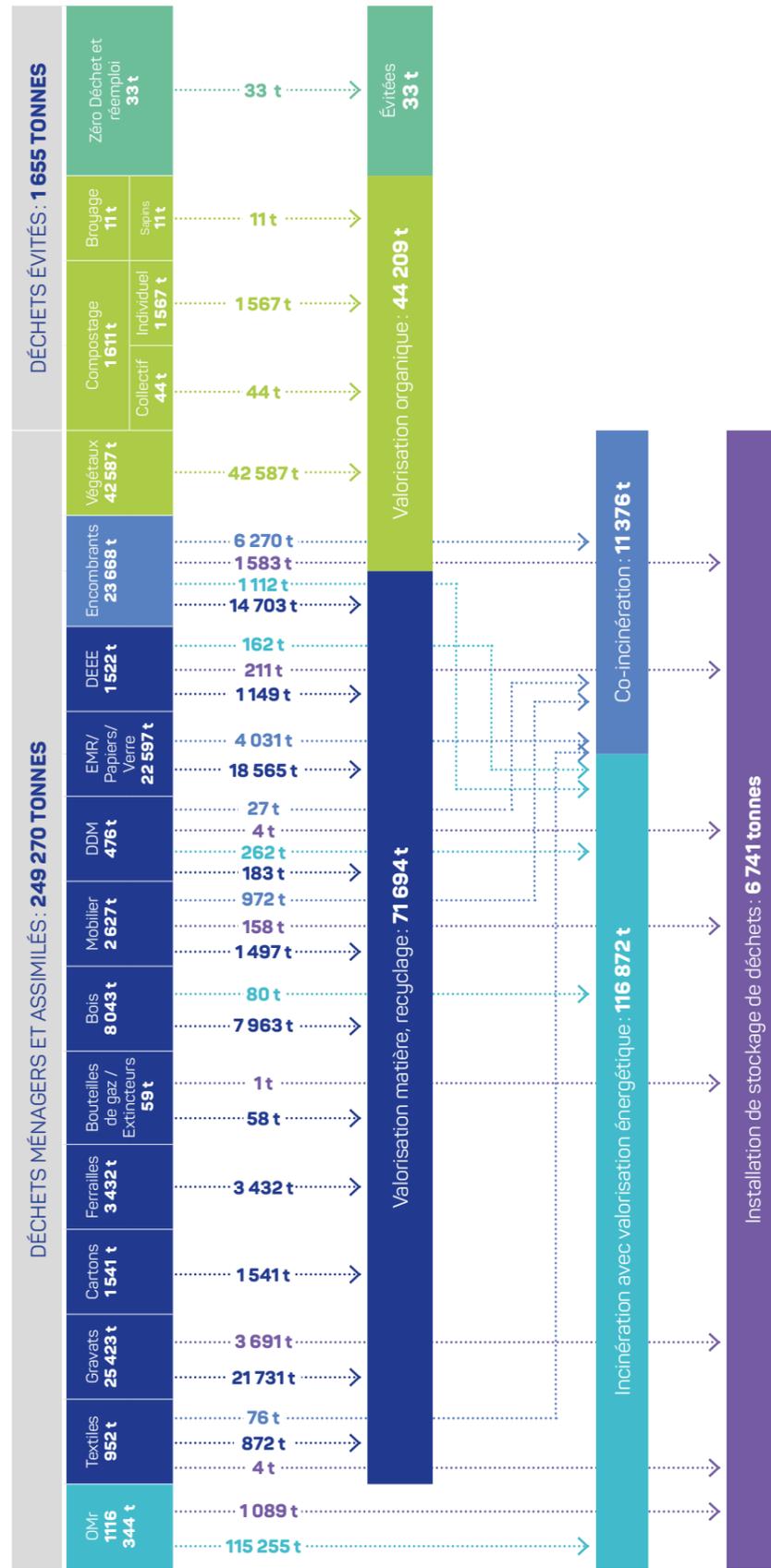


engagés pour un recyclage responsable

LAMPES USAGÉES

**5 tonnes** de lampes et ampoules dépolluées et recyclées

# SYNOPTIQUE DES FLUX 2020





## VII SERVICES SUPPORTS

<b>Accueil</b> .....	64
<b>Facturation</b> .....	64
<b>Commande publique</b> .....	64
<b>Ressources Humaines</b> .....	64
Formation.....	64
Avancements.....	65
Action sociale et protection sociale complémentaire.....	65
<b>Communication</b> .....	66
<b>Logistique</b> .....	66
<b>Maintenance</b> .....	67
<b>Régie de transport</b> .....	67

## ACCUEIL

L'accueil physique des usagers et des partenaires est assuré au quotidien ainsi que pour tous les appels té-

léphoniques et mails reçus au Syndicat, avant d'être réaffectés aux services concernés.

## FACTURATION

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer le suivi financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au règlement final.

En 2020, il a été traité **2 986 mandats** (451 bordereaux) dont **2 543 factures** (+13.84% par rapport à

2019), pour un volume de **686 bons de commande**. Les recettes ont généré **14 069 écritures** principalement constituées des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou à la facturation de badges.

## COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la Commande publique a élaboré et mis en ligne **14 marchés**, suite à l'analyse de **34 dossiers**

de candidatures et d'offres adressées au Syndicat.

## RESSOURCES HUMAINES

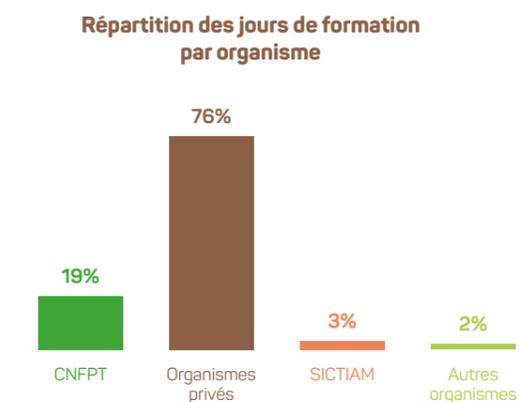
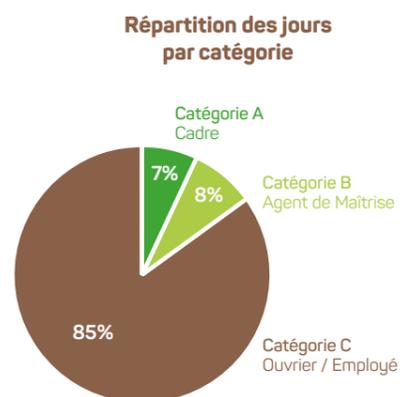
La crise de la COVID-19 a bouleversé le mode de fonctionnement du Syndicat. Le Service des Ressources Humaines a dû s'adapter dans l'urgence afin de garantir une continuité de gestion administrative pendant cette crise ; mises en place de procédures, de mesures d'hygiène et de distanciation, distribution des masques et du gel hydroalcoolique, travail à distance, chômage partiel, autorisations spéciales d'absences...

De nombreuses évolutions organisationnelles et réglementaires ont marqué le quotidien du service. Chaque agent a été placé dans une situation administrative qui lui correspondait en fonction de ses contraintes médicales, professionnelles et familiales. Une gestion personnalisée et adaptée du temps de travail, de la rémunération, du suivi des carrières et de l'organisation du travail avec comme principal *leitmotiv* : la protection des agents.

### Formation

→ En 2020, **79 %** des agents ont suivi une formation

→ **239 jours de formation** suivis par les agents en 2020, soit en moyenne 2,5 jours par agent



→ **60 802 €** ont été consacrés à la formation

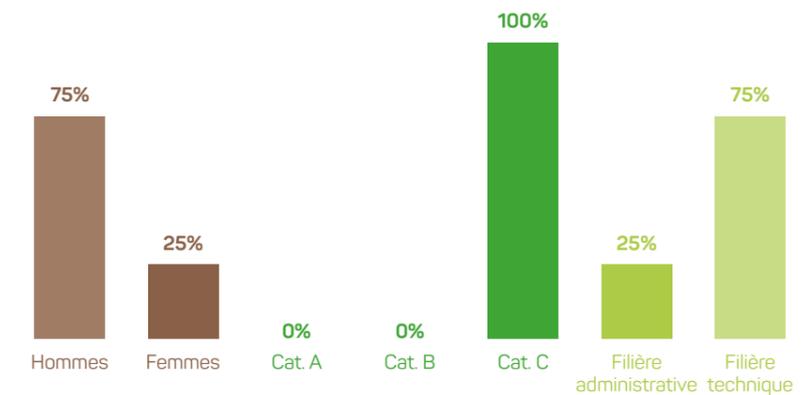
## Avancements

→ **28 avancements et 3 promotions** en 2020

**44 %** des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

**6,5 %** des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne

Caractéristiques des fonctionnaires ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne



## Action sociale et protection sociale complémentaire

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	10 755 €	2 280 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	6 492 €	5 564 €

### → Le comité d'action sociale\*

Nombre d'agents inscrits au 31/12/2020	94
Nombre de bénéficiaires	54
Taux d'utilisateurs	57%

\* Le montant annuel d'adhésion est de 212€/agent

→ **12 326 €** de prestations en 2020

→ **131 €** en moyenne par agent inscrit

→ **64% des prestations sont des aides** (rentrée scolaire, naissance, mariage, retraite...)

## COMMUNICATION

Le Service Prévention d'UNIVALOM développe au quotidien des outils et supports de communication interne et externe pour apporter aux citoyens les informations nécessaires aux bonnes exécutions des gestes de réduction et/ou de tri. Un agent de prévention à temps plein porte les missions de communication pour le Service Prévention.

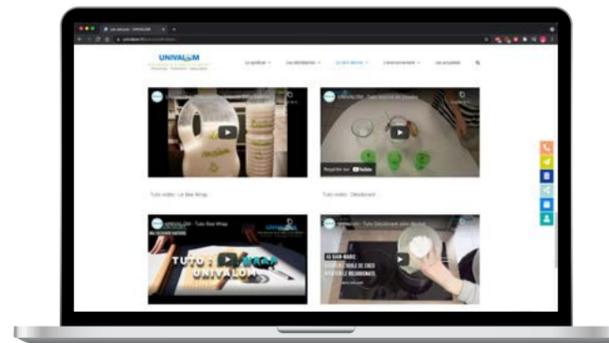
La crise sanitaire de 2020, avec les confinements de mars et novembre, a offert l'opportunité de développer des outils en ligne plus performants pour permettre de répondre aux attentes des usagers et membres des « Objectif Zéro Déchet ».

La refonte du site internet en format Wordpress a été mise en ligne aux internautes en Avril 2020 pendant le premier confinement. Ce site internet est plus intuitif et possède une meilleure ergonomie pour répondre plus rapidement à la recherche d'information des internautes. 75 917 utilisateurs uniques se sont connectés à notre site [www.univalom.fr](http://www.univalom.fr) en 2020.

Pendant le premier confinement d'Avril 2020, de nombreux supports de communication ont également été déployés afin d'informer régulièrement les usagers des fermetures et des ouvertures des sites de compostage collectifs ou encore des déchèteries du réseau UNIVALOM.

Afin d'optimiser la communication d'UNIVALOM, et dans une stratégie de complémentarité avec la communication des Collectivités membres du Syndicat, le Service Prévention Communication d'UNIVALOM

a préconisé de développer des vidéos sur différentes thématiques. Une première vidéo sur les bases du compostage a été créée pendant l'été 2020 ainsi qu'une vidéo sur les bases du bac jaune. Ces supports ludiques rencontrent encore aujourd'hui un vif succès sur les réseaux sociaux et le site web d'UNIVALOM avec de nombreux partages de la part des Communes et Communautés d'agglomérations membres.



Les vidéos sont très appréciées des usagers d'UNIVALOM et de nouveaux projets sont en développement via ce support sur l'ensemble des activités du compostage, tri, refus, et tutos zéro déchet. Scénarios, tournages, prises de son, mises en scènes, post production et montages : tous les projets vidéo sont développés intégralement en interne par l'agent de prévention communication en collaboration avec les services de compostage, agents de prévention et zéro déchet.

Malgré les conditions difficiles de 2020, il n'y a pas eu de rupture de service et chaque demande a pu être honorée.

Une organisation de prêts de bacs d'ordures ménagères et de collectes sélectives (emballages/verre/carton) est également prévue par le Syndicat pour favoriser et valoriser le tri lors de manifestations culturelles ou sportives qui se déroulent sur le territoire de ses adhérents.

## LOGISTIQUE

En étroite relation avec la cellule Communication de Proximité et les services de Collecte, l'Unité logistique a un large champ d'intervention réparti en deux thématiques :

- **Livraison et mise à dispositions des bacs et contenants** nécessaires pour la gestion des déchets des particuliers, copropriétés et professionnels du territoire.
- **Gestion du stock de matériel et des équipements de Protections individuels (EPI)** pour l'intégralité des services techniques.

## MAINTENANCE

Un **agent de maintenance** est mobilisé tous les jours afin d'entretenir les différents sites gérés par le Syndicat.

Il dispose d'un atelier situé dans les locaux de la déchèterie de Roquefort-les-Pins. Ce poste permet une grande réactivité dans la réparation et la maintenance des équipements du Syndicat.

En 2020 l'agent a effectué **plus de 250 interventions** allant de la remise en état des équipements de déchèteries, à la collecte des pneus jantés sur les sites pour organisation de leur traitement, en passant par les missions de livraison de carburant pour les engins. Les interventions les plus marquantes :

- **Confection d'une barrière coulissante** pour la déchèterie d'Antibes
- **Création de deux boîtes à livres** pour mise en place sur les déchèteries de Mouans-Sartoux et du Cannet
- **Réalisation de crochets d'égoutier** pour entretien

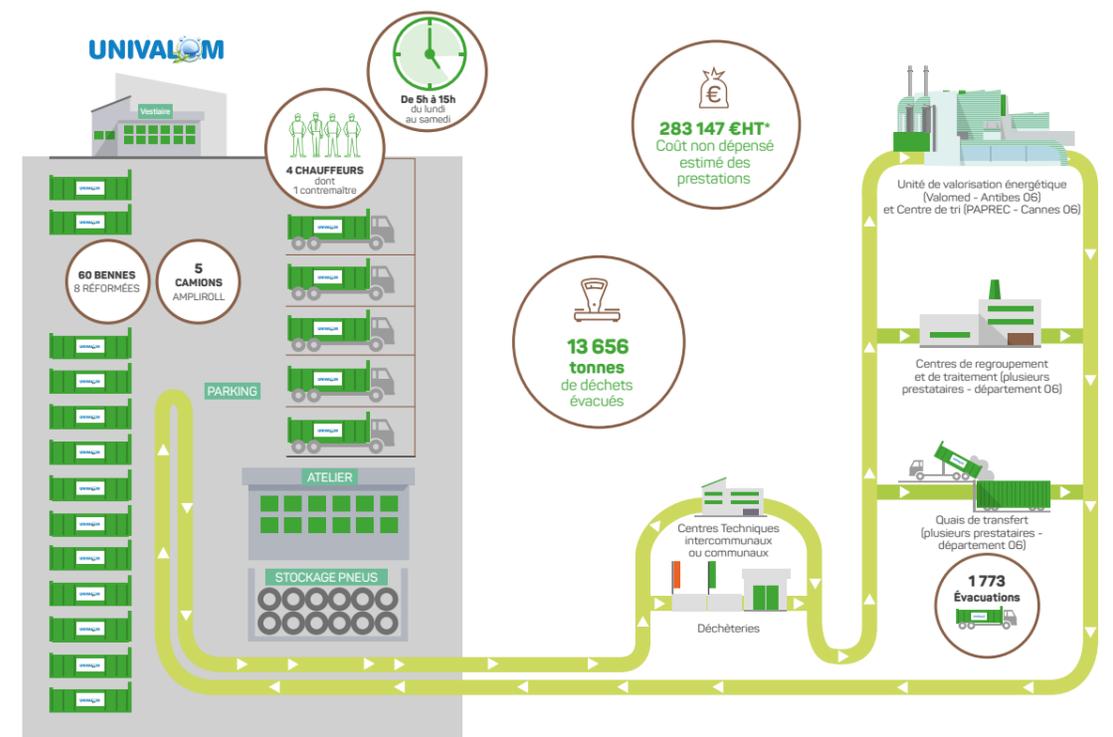
des tampons d'évacuation des eaux pour l'ensemble des déchèteries

- **Changements de rails, de roulettes, de serrures** pour entretien des garde-corps de l'ensemble des déchèteries
- **Rénovation de volets** et confection d'un portillon pour les bureaux des services techniques
- **Confection d'un portillon d'accès** et rénovation de la zone de dépôts des huiles sur la déchèterie de Mougins
- **Changement de la signalétique** des quais sur la déchèterie de La Colle-sur-Loup et réfection de l'ensemble de la clôture grillagée

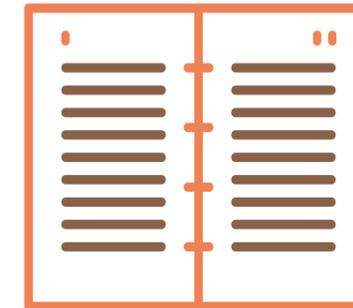
Dans un objectif d'économie circulaire, la majorité du matériel et matériaux utilisée est issue du réemploi : garde-corps, portail, bois...UNIVALOM réalise ainsi des économies financières et diminue son impact sur l'environnement.

## RÉGIE DE TRANSPORT

Malgré la pandémie et le confinement du 17 mars au 4 mai 2020, la régie a continué, en service minimum, à assurer son activité.



<b>Annexe 1:</b> Matrice simplifiée d'expression des coûts.....	70
<b>Annexe 2:</b> Bilan financier et quantitatif des flux de déchets .....	71
<b>Annexe 3:</b> Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM.....	72
<b>Annexe 4:</b> Recettes d'UNIVALOM.....	73
<b>Annexe 5:</b> Liste d'attribution des marchés publics.....	74
<b>Annexe 6:</b> Filières de traitement actuelles: liste des marchés .....	75
<b>Annexe 7:</b> Filières de traitement actuelles: capacités des installations.....	76
<b>Annexe 8:</b> Population d'UNIVALOM.....	78
<b>Annexe 9:</b> Devenir des déchets.....	79
<b>Annexe 10:</b> Données des déchets par entité.....	80
<b>Annexe 11:</b> Données des OMA et déchets hors OMA.....	82
<b>Annexe 12:</b> Évolution des tonnages traités de 2019 à 2020.....	83
<b>Annexe 13:</b> Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique .....	84
<b>Annexe 14:</b> Revue de presse.....	86
<b>Annexe 15:</b> Terminologie et modes de calcul.....	87




---

# VIII

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Matrice simplifiée d'expression des coûts

	OMR	EMR, PAPIER, VERRE	VÉGÉTAUX	DÉCHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIÈRES	
<b>TONNAGE</b>	116 343,65	22 596,91	42 586,68	8 043,48	25 422,70	23 667,94	3 431,94	7 177	
<b>249 270</b>	46,67%	9,07%	17,08%	3,23%	10,20%	9,49%	1,38%	2,88%	
<b>CHARGES</b>	Fonctionnelles 5 913 810 €	2 760 197 €	536 101 €	1 010 348 €	190 828 €	603 141 €	561 510 €	81 421 €	170 264 €
	Transit/Transport	160 553 €	39 664 €	1 241 193 €	267 771 €	276 065 €	554 189 €	106 334 €	100 734 €
	Trait./Élimination	9 860 467 €	3 042 419 €	2 277 651 €	606 590 €	1 109 435 €	2 319 487,00 €		324 076 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12 781 216 €</b>	<b>3 618 184 €</b>	<b>4 529 192 €</b>	<b>1 065 188 €</b>	<b>1 988 641 €</b>	<b>3 435 186 €</b>	<b>187 755 €</b>	<b>595 029 €</b>	
<b>PRODUITS</b>	Industriels	5 514 420 €	620 142 €				288 607 €	105 205 €	
	Soutien		3 984 487 €					284 297 €	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5 514 420 €</b>	<b>4 604 629 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>288 607 €</b>	<b>393 868 €</b>	
<b>PRIX NET €/Tonne</b>	62 €	-44 €	106 €	132 €	78 €	145 €	-29 €		

NB : Ce tableau ne tient pas compte des contributions des collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages.

	PNEUS	CARTONS	EXTINCTEURS* UNITÉ	HUILES ALIMENTAIRES	DMS	PILES	DEEE	
<b>TONNAGE</b>	63,47	1 540,50	12,97	40,54	299,45	6,96	1 517,78	
<b>249 270</b>	0,03%	0,62%	0,00%	0,02%	0,12%	0,00%	0,61%	
<b>CHARGES</b>	Fonctionnelles 5 913 810 €	1 506 €	36 548 €	166 €	962 €	7 104 €	165 €	36 009 €
	Transit/Transport		100 734 €					
	Trait./Élimination			39 054 €		217 802 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 506 €</b>	<b>137 282 €</b>	<b>39 220 €</b>	<b>962 €</b>	<b>224 906 €</b>	<b>165 €</b>	<b>36 009 €</b>	
<b>PRODUITS</b>	Industriels		83 960 €	8 357 €				
	Soutien				26 513 €		107 055 €	
	Aides & Subv.							
	Régie Déchèteries		10 291 €					
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0 €</b>	<b>94 252 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 357 €</b>	<b>26 513 €</b>		<b>107 055 €</b>	
<b>PRIX NET €/TONNE</b> (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)	24 €	28 €	26 €	-182 €	663 €	24 €	-47 €	

	BOUITEILLES DE GAZ * UNITÉ	HUILES VIDANGE	MOBILIER	BATTERIES	TEXTILES	AMPOULES & NÉONS	
<b>TONNAGE</b>	45,93	41,38	2 626,91	24,09	951,92	4,81	
<b>249 270</b>	0,02%	0,02%	1,05%	0,01%	0,38%	0,00%	
<b>CHARGES</b>	Fonctionnelles 5 913 810 €	1 186 €	982 €	62 322 €	571 €	22 584 €	114 €
	Transit/Transport						
	Trait./Élimination	63 909 €	3 311 €				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>65 095 €</b>	<b>4 293 €</b>	<b>62 322 €</b>	<b>571 €</b>	<b>22 584 €</b>	<b>114 €</b>	
<b>PRODUITS</b>	Industriels			12 887 €			
	Soutien		155 095 €				
	Aides & Subv.						
	Régie Déchèteries						
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>155 095 €</b>	<b>12 887 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>PRIX NET €/TONNE</b> (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)	13 €	104 €	-35 €	-511 €	-€	24 €	

## ANNEXE 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN 2020	SOMME DES CHARGES	SOMME DES RECETTES
Charges fonctionnelles	5 913 810 €	
Prestation déchets	22 286 628 €	
Charges financières	2 962 348 €	
Contribution CASA (traitement déchets + déchèteries)		10 819 152 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		6 751 521 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		826 352 €
Soutiens Sociétés agréées		4 273 150 €
Recettes industrielles (revente EDF+ Matériaux tri)		4 911 635 €
Recettes des déchèteries		3 331 038 €
Recettes apports extérieurs		1 616 738 €
<b>TOTAL UNIVALOM</b>	<b>31 162 786 €</b>	<b>32 529 586 €</b>

## Évolution financière de 2019 à 2020

ÉVOLUTION FINANCIÈRE	2019	ÉVOLUTION EN %	2020
CHARGES FONCTIONNELLES	6 045 311 €	-2%	5 913 810 €
CHARGES FINANCIÈRES	2 878 367 €	3%	2 962 348 €
PRESTATION DÉCHETS	21 502 289 €	4%	22 286 628 €
<b>TOTAL UNIVALOM</b>	<b>30 425 967 €</b>	<b>2%</b>	<b>31 162 786 €</b>

## Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2020	
<b>TONNAGE TOTAL UNIVALOM</b>	<b>249 270t</b>
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	31 162 786 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	14 132 561 €
COÛT NET UNIVALOM	17 030 225 €
POPULATION UNIVALOM	269 839 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	924 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM A LA TONNE	68,34 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	63,11 €/hab

## ANNEXE 3 : Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM

TRAITEMENT DES DÉCHETS	2020
<b>A – Incinération des Ordures Ménagères</b>	<b>55,90 € HT/Tonne (hors TGAP)</b>
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	58,00 € HT/Tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	26,00 € HT/Tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	18,00 € HT/Tonne
<b>B – Traitement des végétaux</b>	<b>80,90 € HT/Tonne</b>
<b>C – Traitement des déchets de bois</b>	<b>118,90 € HT/Tonne</b>
<b>D – Traitement des gravats propres</b>	<b>49,90 € HT/Tonne</b>
<b>E – Traitement des gravats sales</b>	<b>80,90 € HT/Tonne</b>
<b>F – Traitement encombrants</b>	<b>176,50 € HT/Tonne (Hors TGAP)</b>
<b>G – Tri valorisation journaux magazines (JMR)</b>	<b>- 70,00 € HT/Tonne</b>
<b>H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)</b>	<b>-47,74 € HT/Tonne</b>
<b>I – Traitement des cartons</b>	<b>22,90 € HT/Tonne</b>
<b>J – Traitement extincteurs</b>	<b>13,90 € HT/Unité</b>
<b>K – Traitement bouteilles de Gaz</b>	<b>12,90 € HT/Unité</b>

## ANNEXE 4 : Recettes d'UNIVALOM

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2020 en € HT	
Acier	9 740,53 €
Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	23 641,40 €
Plastiques	231 658,21 €
Verre	162 098,48 €
Tous papiers	193 003,00 €
<b>Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »</b>	<b>620 141,62 €</b>
Cartons (autres)	83 960,43 €
Huiles Alimentaires	8 357,32 €
Batteries	12 887,47 €
Métaux ferreux et non ferreux	288 606,69 €
<b>Recettes liées aux reventes des matériaux issus des déchèteries</b>	<b>393 811,91 €</b>
Soutiens financiers OCAD3E	107 055,10 €
Soutiens financiers CITEO (Emballages et Tous papiers)	3 984 487,00 €
Soutiens financiers ECODDS	26 512,87 €
Soutiens financiers Eco Mobilier	155 095,00 €
<b>Soutiens des Éco-Organismes</b>	<b>4 273 149,97 €</b>
<b>Recettes issues des collectes séparées</b>	<b>5 287 103,50 €</b>
Électricité de l'UVE	3 892 395,36 €
Panneaux Photovoltaïque	5 286,18 €
<b>Recettes de vente d'électricité</b>	<b>3 897 681,54 €</b>
<b>TOTAL RECETTES VALORISATION</b>	<b>9 184 785,04 €</b>
<b>Recettes apports extérieurs UVE</b>	<b>1 616 738,32 €</b>
<b>Recettes Déchèteries</b>	<b>3 331 037,64 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>14 132 561,00 €</b>

## ANNEXE 5 : Liste d'attribution des marchés publics

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBU- TAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
<b>LISTE DES MARCHES DE SERVICES</b>						
<b>≥ 40 000 € HT et &lt; 90 000 € HT</b>						
ENTRETIEN, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET ENGIN D'UNIVALOM LOT 2 : ENTRETIEN REPARATIONS MECANIQUES ENGIN	20/12/2019	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	ACCORD-CADRE (550112000-3)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 40 000€ Durée maxi : 2 ans
ENTRETIEN, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET ENGIN D'UNIVALOM LOT 3 : CARROSSERIE CHAUDRONNERIE HYDRAULIQUE ENGIN	09/12/2019	SMR SERVICE MAINTENANCE 06200 NICE	ACCORD-CADRE (50112110-7)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 40 000€ Durée maxi : 2 ans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'UNIVALOM LOT 1 : LOCAUX SIEGE UNIVALOM	23/11/2020	AVENUE GROUPE SERVICE 06700 ST LAURENT DU VAR	MARCHÉ PUBLIC (90911200-8)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 20 490€ Durée maxi : 3 ans
<b>≥ 90 000 € HT et &lt; 214 000 € HT</b>						
ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER POUR LES DECHETERIES ISSUES DU TERRITOIRE D'UNIVALOM	13/01/2020	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	MARCHÉ PUBLIC (43261000-0)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	130 000€
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM LOT 7 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	24/06/2020	SMACL 79031 NIORT	ACCORD-CADRE (66514110-0)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 37 415,07 € Durée maxi : 3 ans
VIDANGE ET NETTOYAGE DES SEPARATEURS/DEBOURBEURS/ DECANTEURS, GRILLES ET AVALOIRS, FOSSES SEPTIQUES ET PONTS BASCULES AVEC EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES DES EQUIPEMENTS D'UNIVALOM	03/08/2020	SUEZ RV OSIS SUD EST 06250 MOUGINS	ACCORD-CADRE (90910000-9)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 30 000€ Durée maxi : 4 ans
<b>≥ 214 000 € HT</b>						
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE LAIRE D'UNIVALOM LOT 1 : EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX	03/12/2020	SUEZ RV MEDITERRANEE/ PURFER 06200 NICE	ACCORD-CADRE (90512000-9)	Appel d'offres ouvert	Territoire d'UNIVALOM	Montant maxi annuel : 220 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE LAIRE D'UNIVALOM LOT 2 : RÉCEPTION, STOCKAGE ET RECHARGEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE	03/12/2020	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD-CADRE (90512000-9)	Appel d'offres ouvert	Territoire d'UNIVALOM	Montant estimatif annuel : 120 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE LAIRE D'UNIVALOM LOT 3 : RÉCEPTION, STOCKAGE, MISE EN BALLE ET RECHARGEMENT DES CARTONS D'EMBALLAGE	03/12/2020	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD-CADRE (90510000-5)	Appel d'offres ouvert	Territoire d'UNIVALOM	Montant estimatif annuel : 115 000€ Durée maxi : 4 ans
<b>LISTE DES MARCHES DE FOURNITURES</b>						
<b>≥ 214 000 € HT</b>						
FOURNITURE DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIES POUR LE PARC DE VEHICULE D'UNIVALOM LOT 1 : FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR LES VEHICULES DE SERVICES ET LES POIDS LOURDS DE LA REGIE DE TRANSPORT	03/12/2020	TOTAL MARKETING France 92029 NANTERRE	ACCORD-CADRE (09200000-1)	Appel d'offres ouvert	Territoire d'UNIVALOM	Montant estimatif annuel : 100 000€ Durée maxi : 4 ans

## ANNEXE 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés

MATÉRIAUX	PRESTATAIRES	TYPE DE CONTRAT
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Verre	"SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)"	"Marché public Contrat"
Papier	"Centre de Tri PAPREC, Cannes (06) PAPREC Groupe "	"Adhésion SMED Contrat"
Carton	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	Contrat

MATÉRIAUX	PRESTATAIRES	TYPE DE CONTRAT
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	"RUVALOR, Mougins (06) DERICHEBOURG, Carros (06)"	Contrat
Encombrants	VALOMED (06)	CPPP
Végétaux	VALOMED (06)	CPPP
Huile alimentaire	ALGORA, Mandelieu (06)	Contrat
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public

## ANNEXE 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2020	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	115 255,35	Incinération avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Bagnols en forêts (83)	NC	1 089,30	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	13 557,82	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	1 000 T	8 555,37	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Nice (06)	15 000 T		
	Usine OI Manufacturing, Béziers (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Papier	Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	483,72	Tri
	NORSKE SKOG GOLBEY	5000 T		Recyclage
Carton	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	120 m³	1 540,50	Tri et Mise en Balles
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m³		Tri et Mise en Balles
	EMIN LEYDIER, Laveyron (26)	NC		Recyclage
	SAICA, Espagne	560 000 T		

## ANNEXE 7 (SUITE) : Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle	Tonnes UNIVALOM en 2020	Mode de traitement
Gravats propres	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	10 401,37	Tri et recyclage
	Carrières BERNON (06)	NC	NC	Valorisation matière (stockage et remblai)
Gravats sales	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	15 021,33	Tri et recyclage
	UVE Sonitherm, Nice (06)	NC	NC	Incinération avec valorisation énergétique
Bois	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	8 043,48	Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 T		Tri et valorisation matière (métaux et panneaux de particules)
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06), Derichebourg (06)	300 M³	3 431,94	Tri et préparation (broyage..)
Encombrants	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	23 667,94	Tri
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 T		Tri et Recyclage
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE, Fréjus (83)	30 000 T	42 586,68	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Tarascon (13)	NC		
Huile alimentaire	COVA SUD, Cannes (06)	NC	40,54	Tri, conditionnement,
	Italie, Espagne, France	NC	NC	Valorisation matière (Bio-carburants)
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	NC	41,38	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE, Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants)
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	31 000 T	206,30	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX, Rognac (13)	NC	NC	Valorisation énergétique
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	NC	NC	Valorisation matière (plastiques, métaux)
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS (Draguignan 83)	180 000 T	45,93	Tri et recyclage
Extincteurs	SOFOVAR (Frejus 83)	180 000 T	12,97	Tri et préparation (broyage..)
	RIVA, Italie	NC	NC	Recyclage
	RAFINAL, Bruyères sur Oise (95)	NC	NC	Recyclage
	COREPA, Pagny sur Meuse (55)	NC	NC	Recyclage
	SUEZ, Les Pennes Mirabeau (13)	NC	NC	Enfouissement

## ANNEXE 8 : Population d'UNIVALOM

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE
<b>Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse</b>	<b>9 668</b>
<i>Mouans-Sartoux</i>	9 668
<b>Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins</b>	<b>84 303</b>
<i>Le Cannet</i>	41 612
<i>Mandelieu-La Napoule</i>	22 168
<i>Mougins</i>	19 047
<i>Théoule-sur-Mer</i>	1 476
<b>Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis</b>	<b>175 868</b>
<i>Antibes</i>	73 798
<i>Le Bar-sur-Loup</i>	2 976
<i>Bézaudun-les-Alpes</i>	242
<i>Biot</i>	9 804
<i>Bouyon</i>	516
<i>Caussols</i>	274
<i>Châteauneuf-Grasse</i>	3 364
<i>Cipières</i>	391
<i>La Colle-sur-Loup</i>	7 866
<i>Conségudes</i>	103
<i>Courmes</i>	125
<i>Coursegoules</i>	528
<i>Les Ferres</i>	106
<i>Gourdon</i>	387
<i>Gréolières</i>	596
<i>Opio</i>	2 206
<i>Roquefort-les-Pins</i>	6 695
<i>La Roque en Provence</i>	77
<i>Le Rouret</i>	4 010
<i>Saint-Paul</i>	3 456
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	3 988
<i>Valbonne</i>	13 070
<i>Vallauris</i>	26 618
<i>Villeneuve-Loubet</i>	14 672
<b>POPULATION UNIVALOM</b>	<b>269 839</b>

## ANNEXE 9 : Devenir des déchets en 2020

DÉCHETS	TON- NAGES TRAITÉS	PERFOR- MANCES EN KG/AN/ HABITANT	QUANTITÉS (EN TONNE)					
			Stockage en ISD	VALORISATION				
				Matière	Organique	ÉNERGÉTIQUE		
Incinération	Co- incinération							
OMA	OMR	116 343,65	431	1 089			115 255	
	Verre	8 555,37	32		8 555			
	EMR et papiers	14 041,54	52		10 010			4 031
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	42 586,68	158			42 587		
	Gravats	25 422,70	94	3 691	21 731			
	Encombrants	23 667,94	88	1 583	14 703		1 112	6 270
	Bois	8 043,48	30		7 963		80	
	Mobilier	2 626,91	10	158	1 497			972
	Ferrailles	3 431,94	13		3 432			
	DEEE	1 522,59	6	211	1 149		162	
	Cartons	1 540,50	6		1 541			
	DMS	299,45	1		37,44		262	
	Piles	6,96	0,03	2	5			
	Batteries	24,09	0,09	2	21,7			
	Huile alimentaire	40,54	0,15		41			
	Pneus	63,47	0,24		39			25
	Huile de vidange	41,38	0,15		39			2
	Textiles	951,92	3,53	4	872			76
	Bouteilles de gaz	45,93	0,17	0,5	45			
Extincteurs	12,97	0,05	0,6	12				
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>249 270,01</b>		<b>6 741</b>	<b>71 694</b>	<b>42 587</b>	<b>116 872</b>	<b>11 376</b>	
<b>TOTAL en kg/an/hab</b>		<b>924</b>	<b>25</b>	<b>266</b>	<b>158</b>	<b>433</b>	<b>42</b>	
<b>Taux de valorisation - élimination</b>			<b>3%</b>	<b>28%</b>	<b>17%</b>	<b>47%</b>	<b>5%</b>	

## ANNEXE 10 : Données des déchets 2020 par entité

TONNAGES 2020	VÉGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	ENCOM-BRANTS	BOIS	FER-RAILLES	MOBILIER	DEEE	CARTONS	TEXTILE	TOTALDDM	TOTAL
Mouans-Sartoux	2 254,38	582,38	628,12	529,53	455,11	221,40	307,26	11,74	58,00	0,00	34,06	5 181,98
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	182,40	46,00	0,00	230,20
Total CAPG	2 254,38	582,38	628,12	531,33	455,11	221,40	307,26	11,736	240,40	46,00	34,06	5 412,18
Le Cannet	3 071,32	512,34	993,60	787,86	670,94	306,22	523,58	201,44	36,06	0,00	34,04	7 137,40
Mougins	4 797,10	596,65	243,24	1 686,00	593,02	262,34	322,38	127,34	10,68	0,00	42,92	8 681,67
Apports hors déchèterie	670,06	6,56	74,82	2 792,66	0,96	0,00	0,00	3,20	255,01	228	0,00	4 031,50
Total CAPL	8 538,48	1 115,55	1 311,66	5 266,52	1 264,92	568,56	845,96	331,978	301,75	228,23	76,96	19 850,57
Antibes	10 234,60	5 127,19	2 762,59	3 140,38	1 846,69	763,59	619,03	121,38	3,06	0,00	76,58	24 695,10
Bezaudun	64,02	37,50	50,68	94,14	0,00	20,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,98
Cièpères	117,96	80,24	146,86	170,48	0,00	42,56	0,00	26,69	0,00	0,00	18,90	603,69
La Colle-sur-Loup	1 610,86	463,22	1 722,64	851,78	693,35	274,29	0,00	115,96	0,00	0,00	34,97	5 767,08
Roquefort-les-Pins	1 500,69	858,64	829,98	624,98	419,94	248,21	311,58	137,39	0,00	0,00	44,06	4 975,47
Valbonne	4 290,57	955,38	1 731,04	1 031,14	898,92	308,50	326,30	139,14	0,00	0,00	51,21	9 732,20
Vallauris	5 287,52	690,98	5 878,34	4 144,41	1 651,95	585,06	239,00	315,04	0,20	0,00	105,67	18 898,17
Apports hors déchèterie	8 171,38	14,74	35,10	3 667,16	716,06	394,11	0,00	226,62	989,10	678	3,58	15 095,54
Total CASA	31 277,60	8 227,89	13 157,23	13 924,47	6 226,91	2 636,97	1 495,91	1 082,219	992,36	677,69	334,98	80 034,23
SOUS-TOTAL UNIVALOM	42 070,46	9 925,82	15 097,01	19 722,32	7 946,94	3 426,93	2 649,13	1 525,93	1 534,51	951,92	446,00	105 296,97
Apports SMED à UNIVALOM	-1 332,73	-226,62	-133,90	-289,32	-105,89	-40,90	-51,96	-25,23	-10,15	0,00	-2,52	-2 219,22
Apports UNIVALOM au SMED	1 848,95	702,17	58,22	4 234,94	202,43	45,91	29,74	17,08	16,14	0,00	2,97	7 158,55
TOTAL UNIVALOM	42 586,68	10 401,37	15 021,33	23 667,94	8 043,48	3 431,94	2 626,91	1 517,78	1 540,50	951,92	446,45	110 236,31

## ANNEXE 10 (SUITE) : Données des déchets 2020 par entité

TONNAGES 2020	BOUTEILLES DE GAZ	EXTINCTEURS	DÉCHETS DANGEREUX SPECIAUX	PILES	BATTERIES	HUILES ALIMENTAIRES	PNEUS	HUILES DE VIDANGE	AMPOULES ET NÉONS	TOTAL DDM
Mouans-Sartoux	3,07	0,60	15,83	1,01	4	2,70	3	3,24	0,65	34
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total CAPG	3	1	15,83	1	4	3	3	3	1	34
Le Cannet	3,51	1,24	14,16	0,51	5,52	0,00	4,52	4,23	0,36	34
Mougins	5,11	3,08	25,96	0,6	1,32	0,00	0,00	6,21	0,65	43
Apports hors déchèterie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total CAPL	9	4	40,11	1	7	0	5	10	1	77
Antibes	6,64	2,10	19,66	1,20	0,00	36,16	5,57	4,68	0,57	77
Bezaudun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cièpères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19
La Colle-sur-Loup	0,67	0,27	2,11	0,00	0,00	0,90	13,34	1,62	1,49	35
Roquefort-les-Pins	3,73	0,63	18,87	0,95	6,06	0,00	0,00	3,24	0,55	44
Valbonne	4,37	1,07	20,94	0,79	5,34	0,72	5,42	4,86	0,28	51
Vallauris	5,90	1,04	29,18	0,60	2,41	0,00	6,05	5,76	0,30	106
Apports hors déchèterie	10,97	2,63	57,58	1,31	0,00	0,00	25,34	7,55	0,00	4
Total CASA	1,80	0,34	1,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3	335
SOUS-TOTAL UNIVALOM	4575	12,97	205,73	6,96	2417	40,48	63,70	41,39	4,85	446,00
Apports SMED à UNIVALOM	0,00	0,00	-1,65	0,00	-0,18	-0,02	-0,41	-0,20	-0,06	-2,52
Apports UNIVALOM au SMED	0,18	0,00	2,22	0,00	0,10	0,08	0,18	0,19	0,02	2,97
TOTAL UNIVALOM	45,93	12,97	206,30	6,96	24,09	40,54	63,47	41,38	4,81	446,45

## ANNEXE 11: Données des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre

DÉCHETS (EN TONNES)		CAPG	CAPL	CASA	Apports SMED à UNIVALOM	Apports UNIVALOM au SMED	UNIVALOM
OMA	OMr*	3 906,59	34 095,53	78 341,53			116 343,65
	Verre	464,00	2 295,76	5 795,61			8 555,37
	EMR et papiers	723,34	4 082,86	9 235,34			14 041,54
	<b>TOTAL OMA</b>	<b>5 093,93</b>	<b>40 474,15</b>	<b>93 372,48</b>			<b>138 940,56</b>
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	2 254,38	8 538,48	31 277,60	-1 332,73	1 848,95	42 586,68
	Gravats	1 210,50	2 427,21	21 385,12	-360,52	760,39	25 422,70
	Encombrants	531,33	5 266,52	13 924,47	-289,32	4 234,94	23 667,94
	Mobilier	307,26	845,96	1 495,91	-51,96	29,74	2 626,91
	Bois	455,11	1 264,92	6 226,91	-105,89	202,43	8 043,48
	Ferrailles	221,40	568,56	2 636,97	-40,90	45,91	3 431,94
	DEEE	111,74	331,98	1 082,22	-25,23	17,08	1 517,78
	Cartons	240,40	301,75	992,36	-10,15	16,14	1 540,50
	DMS	28,33	65,92	204,63	-1,65	2,22	299,45
	Piles	1,01	1,11	4,85	0,00	0,00	6,96
	Batteries	3,52	6,83	13,81	-0,18	0,10	24,09
	Huile alimentaire	2,70	0,00	37,78	-0,02	0,08	40,54
	Pneus	3,45	4,52	55,73	-0,41	0,18	63,47
	Huile de vidange	3,24	10,44	27,71	-0,20	0,19	41,38
	Textiles	46,00	228,23	677,69	0,00	0,00	951,92
	Ampoules & Néons	0,65	1,01	3,19	-0,06	0,02	4,81
	Bouteilles de gaz (u)	3,07	8,62	34,06	0,00	0,18	45,93
	Extincteurs (u)	0,60	4,32	8,06	0,00	0,00	12,97
	<b>TOTAL hors OMA</b>	<b>5 424,68</b>	<b>19 876,37</b>	<b>80 089,07</b>	<b>-2 219,22</b>	<b>7 158,55</b>	<b>110 329,46</b>
	<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>10 518,61</b>	<b>60 350,52</b>	<b>173 461,55</b>	<b>-2 219,22</b>	<b>7 158,55</b>	<b>249 270,02</b>

\*Les OMr prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs).

## ANNEXE 12: Évolution des tonnages traités de 2019 à 2020

DÉCHETS (EN TONNES)		2019	Évolution en %	2020
OMA	OMr*	122 256,20	-4,84%	116 343,65
	Verre	11 376,21	-24,8%	8 555,37
	EMR et papiers	13 801,80	1,7%	14 041,54
	<b>TOTAL OMA</b>	<b>147 434,21</b>	<b>-5,76%</b>	<b>138 940,56</b>
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	40 365,74	5,5%	42 586,68
	Gravats	24 622,00	3%	25 422,70
	Encombrants	21 255,43	11%	23 667,94
	Mobilier	2 994,43	-12%	2 626,91
	Bois	8 511,88	-6%	8 043,48
	Ferrailles	3 576,86	-4%	3 431,94
	DEEE	1 348,90	13%	1 517,78
	Cartons	1 720,50	-10%	1 540,50
	DMS	340,52	-12%	299,45
	Piles	6,35	10%	6,96
	Batteries	19,46	24%	24,09
	Huile alimentaire	74,80	-46%	40,54
	Pneus	54,00	18%	63,47
	Huile de vidange	41,40	0%	41,38
	Textiles	1 237,00	-23%	951,92
	Ampoules & Néons	4,00	20%	4,81
	Bouteilles de gaz	40,15	14%	45,93
	Extincteurs	15,56	-9%	12,97
	<b>TOTAL hors OMA</b>	<b>106 228,98</b>	<b>4%</b>	<b>110 329,46</b>
<b>TOTAL DÉCHETS</b>	<b>253 663,19</b>	<b>-1,7%</b>	<b>249 270,02</b>	
<b>TOTAL en kg/an/hab</b>	<b>941,73</b>	<b>-2%</b>	<b>923,77</b>	

## ANNEXE 13 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique

### Performance énergétique :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation. PE 2020 de l'UVE d'Antibes = 0,79

### Travaux 2020 :

#### Ligne 1:

- > Révision de la mécanique des fours
- > Remplacement porte d'accès chaudière 1<sup>er</sup> parcour
- > Réfection des plaques à trous du foyer
- > Contrôle et réparation du béton réfractaire du four

#### Ligne 2:

- > Révision de la mécanique des fours
- > Remplacement porte d'accès chaudière 1<sup>er</sup> parcour
- > Réparation gaine entrée chaudière
- > Installation de plaques à trou au-dessus de l'air secondaire du four 2 pour éviter la formation d'accrochages qui bouchent les buses d'air secondaire
- > Contrôle et réparation du béton réfractaire du four

### Certifications :

Iso 9001; 14 001 et 50 001

### Nombre de déclenchements du portique de radioactivité : 5

### Les sous-produits de l'incinération :

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) Concernant les mâchefers, l'UVE les expédie vers de nouvelles filières de valorisation :

- **Une installation de maturation, de tri et de recyclage en Italie.** Ils ont ainsi une deuxième vie en devenant des éléments d'aménagement extérieur (bordure de trottoir...).
- **Deux installations en région PACA** de maturation, tri et recyclage en technique routière
- **Les REFIOM**, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Bellegarde (30), exploitée par la société SUEZ.

### Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs en continu ou par un laboratoire externe semestriellement démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm³/h	45.43	42.92	(2)
Teneur en O <sub>2</sub>	% v/sec	11.48	11.40	(2)
Teneur en H <sub>2</sub> O	% v/humide	17.11	16.07	(2)
Teneur en NOx (oxyde d'azote)	mg/Nm³ (1)	59.08	67.61	80
Teneur en CO	mg/Nm³ (1)	4.11	1.29	50
Poussières totales	mg/Nm³ (1)	0.54	0.44	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm³ (1)	6.25	6.43	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm³ (1)	0.01	0.03	1
Teneur en SO <sub>2</sub> (Oxydes de soufre)	mg/Nm³ (1)	1.80	2.42	50
Teneur en NH <sub>3</sub> (Ammoniac)	mg/Nm³ (1)	1.20	0.26	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm³ (1)	0.37	0.39	10
Cadmium + Thallium	mg/Nm³ (1)	0.001	0.0007	0,05
Mercur	mg/Nm³ (1)	0.0009	0.001	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	mg/Nm³ (1)	0.06865	0.06325	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I-TEQOTAN/ Nm3 ***	0.067	0.014	0,1

(1): Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O<sub>2</sub> (oxygène)

(2): Pour information, pas de seuil réglementaire

(3) : Mesures semestrielles par un laboratoire externe

### Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

DÉPENSES		RECETTES	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 668 707,00 € HT	Garantie vente électricité	3 897 626,12 € HT
Redevance R 1-3	128 468,32 € HT	Apports extérieurs compensation vides de four	1 948 802,32 € HT
		Incinération déchets exceptionnels	7 200 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 175,32 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 854 128,44 € HT</b>

### Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis:** Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investit et des intérêts.
- **R1-3:** Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investit et des intérêts.

### Recettes

- Les recettes sont constituées de:
  - > **La garantie vente électricité:** vente à EDF de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
  - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four: incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
  - > **L'incinération déchets exceptionnels:** incinération de saisie des douanes, d'archives, de végétaux contaminés par des parasites...
  - > **L'occupation du domaine UNIVALOM:** « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

# ANNEXE 14 : Revue de presse

# ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul

**Ambassadeur du Tri (ADT) :** Toute personne employée par la Collectivité effectuant des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers.

l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint. (CSR pour les cimenteries)

**Apport volontaire :** Apport des déchets en des lieux prédéterminés gérés par les collectivités ou des sociétés privées. Il peut s'agir de contenants enterrés, semi-enterrés ou aériens.

**Collecte :** Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

**Biodéchet :** (Art. L541-8 du code de l'environnement) Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

**Collecte en porte à porte :** Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**Bilan énergétique :** Le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante :  $Be = \text{somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole)} - \text{somme des émissions évitées}$ . Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport. Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

**Collecte en point de regroupement :** Mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

**Bois :** Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

**Collecte par apport volontaire :** Mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

**CASA :** Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
**CAPG :** Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.  
**CAPL :** Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

**Collecte sélective / séparée :** collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (un recyclage ou une valorisation biologique).

**Centre de tri-compostage des OM :** Unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

**Compost :** Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

**Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM :** Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

**Compostage à domicile :** Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (végétaux, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

**Centre de Valorisation Organique (CVO) :** Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (végétaux, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

**Compostage de proximité :** Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

**Co-incinération :** Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint.

**CPPP :** Contrat de Partenariat Public Privé  
**CSR :** Combustible Solide de Récupération (Art.R541-8-1 du code de l'environnement)

Déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération, celui auquel sont associés des combustibles autorisés au B de la rubrique 2910. Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe les caractéristiques

## ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul (suite)

de ces combustibles, la liste des installations où ils peuvent être préparés ainsi que les obligations auxquelles les exploitants de ces dernières installations sont soumis en vue de garantir la conformité des combustibles préparés à ces caractéristiques.

**CTHP:** Centre de Tri de Haute Performance

**Déchet:** Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

**Déchets d'activité économique:** (Art. L541.8 du code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

**DDM (Déchets Dangereux des Ménages):** Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

**Déchets d'emballages:** Emballages, matériaux d'emballages, dont le détenteur final, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait. Ceci n'inclut pas les déchets de fabrication d'emballages. Par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

**DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement):** Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

**Déchets encombrants des ménages (ou encombrants):** Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

**DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques / D3E):** Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- les équipements informatiques et de télécommunication,

- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

**Déchets fermentescibles:** Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

**Déchets Ménagers:** (Art.L541-8 du Code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux; dont le producteur est un ménage.

**DMA (Déchets Ménagers et Assimilés):** Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

**DMS (Déchets Ménagers Spéciaux):** Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc.... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM

**Déchets municipaux:** Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes: les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les végétaux et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les végétaux des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

**DND (Déchets Non Dangereux ou banals):** Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes:

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

**DNM (appelés aussi DIB):** Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

**Déchet ultime (au sens de la loi):** « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès

techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

**Déchets verts ou déchets végétaux:** Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. ...., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

**Déchèterie:** Espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

**N.B.:** Les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

**Dépôt sauvage:** Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, végétaux...).

**Élimination:** Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

**EMR:** Emballages Ménagers Recyclables

**EPL:** Établissement Public Local

**FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères):** Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchet de cuisine et la part des végétaux des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

**Gravats propres (ou inertes):** Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

**Gravats sales:** Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

**Habitat vertical (taux d'):** Nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

**ISD (Installation de Stockage des Déchets):** Lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant

CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

**Mâchefers:** Résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

**Ordures Ménagères et Assimilés (OMA):** Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

**Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises:** Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

**PLPDMA :** Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

**Prévention:** Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...): **c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.**

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives)} \text{ de l'année } n)}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

**Récupération:** Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

## ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul (suite)

**Réemploi:** opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

**Refus de tri ou de compostage:** Indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

**REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères):** Résidus issus du dépeussierage et du traitement des fumées des incinérateurs.

**REP (Responsabilité Élargie du Producteur):** Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

**Recyclerie:** Établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

**Réutilisation:** Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

**Ripeur:** Personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

**SMED:** (Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays).

**Syndicat mixte:** Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

**Syndicat mixte fermé:** L 5711-1 CGCT, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.

**Syndicat mixte ouvert:** L 5721-2 CGCT, collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public: chambre consulaire, autres établissements publics.

**Taux de valorisation des déchets:** La valorisation des déchets recouvre:

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante:

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

**N.B.:** Bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

**TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères):** Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

**Traitement:** Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

**UNIVALOM:** Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

**UVE:** Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE)

**Valorisation énergétique:** récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

$$\text{Tonnage valorisé sous forme d'énergie} = \text{tonnage incinéré} - \text{REFIOM et mâchefers}$$

**Valorisation matière:** opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant en centre de tri} - \text{refus non valorisés}$$

**Valorisation organique:** opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant} - \text{refus de compostage}$$



*Nous donnons de la valeur à vos déchets !*  
Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur  
**univalom.fr**

☎ **04 93 65 48 07**  
✉ **contact@univalom.fr**

